

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A R S 1732.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur,*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, Littéraires, & entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 16. vol. : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 11. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 5. Tomes, 10. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Mars 1732.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **Q**uoique l'on ait la Physique & son Histoire naturelle, & que pour l'ordinaire on doit s'en défier, elles ne laissent pas quelquefois de donner des ouvertures, & de faire naître des idées qui conduisent au vrai. Les observations suivantes sur les oiseaux de mer & sur les Huîtres, faites par une personne habile, dont les remarques sur quelques sujets à peu près semblables ont déjà paru dans ces Mémoires, en sont un exemple qui merite d'autant plus d'être recueilli, que les Physiciens ont eu longtems des doutes sur cette matiere: elle regarde surtout la génération des Macreuses, Bernaches, Judelles & autres oiseaux de cette nature, qui vivent & se nourrissent aux bords de la mer entre les rochers & les amas de toutes sortes de coquillages.

On a crû autrefois, dit ce Sçavant, que ces oi-

L 2

seaux

seaux tiroient leur origine du bois pourri des vieux Navires & de l'écume de la mer. Il n'est pas nécessaire de dire qu'une opinion si absurde a disparu avec la nouvelle Philosophie. On ne reconnoit plus aujourd'hui de ces generations monstrueuses & spontanées, sur lesquelles les Anciens, peu soigneux observateurs de la nature, discouroient à pure perte. On est persuadé que les germes de tous les corps organiques ont été produits au commencement du monde, & qu'il n'y a eu dans la suite que des développemens successifs, suivant l'ordre & les besoins de la nature.

Une autre opinion sur la même matiere n'est pas moins absurde, quoique plus récente. C'est celle qui assure positivement que certains coquillages se métamorphosent en oiseaux de mer, après avoir été mûris, pour ainsi dire, & fécondés par l'ardeur du Soleil. Cependant toute ridicule que paroît cette opinion au premier abord, elle a quelque fondement dans la Physique des Pêcheurs & des Matelots; & c'est ce que je vais développer en faveur de ceux qui aiment ces sortes de détails, peu intéressans à l'égard de tous les autres, pour qui une étude plus fine & plus recherchée de la nature, n'a point de charmes.

Tous les oiseaux offrent quelque industrie, quelque talent particulier, dans la maniere dont ils font leurs nids. Il est aisé de s'en convaincre par soi-même, & d'admirer ces sortes d'ouvrages, où reloit une si ingénieuse mécanique.

*Simul ac species patefacta est verna diis,
Et referata viget genitabilis aura favonâ.*

Les oiseaux de mer sont ceux qui montrent le moins d'habileté & d'intelligence dans la fabrique
de

de leurs nids. Les uns recherchent les creux des rochers, les enfoncemens les plus obscurs ; & là ayant rassemblé de l'Algue marine & d'autres plantes molles, ils y déposent leurs œufs. On doit seulement observer que ces œufs ont besoin d'humidité pour éclore, & que les années pluvieuses sont celles où il y a une plus grande abondance d'oiseaux de mer : au contraire de ceux de terre, dont les œufs coulent & périssent tous ces mêmes années.

Les autres s'établissent dans les endroits où il y a beaucoup de coquillages, sur tout de ceux à deux pieces, fortement attachées contre des rochers ou contre des morceaux de bois ; & là quand ils sont à la veille de pondre, ils bequetent le poisson renfermé dans ces divers coquillages, & mettent leurs œufs à la place. Sans doute que ces œufs trop foibles pour se soutenir d'eux mêmes, y restent collés par quelque liqueur visqueuse & gluante, jusqu'à ce que l'oiseau rompe les envelopes, & prenant plus de nourriture, se serve enfin de ses propres ailes. Voilà, à mon avis, ce qui a donné lieu au peuple qui habite les Côtes de la mer, de dire que les coquillages se transforment eux-mêmes en oiseaux.

On me demandera, sans doute, par quel art j'ai pû decouvrir une manœuvre si singuliere & si peu remarquée jusqu'ici. Je repondrai sans peine, & à l'exemple des Physiciens les plus sincerés, que c'est au hazard que je dois mes premieres pensées sur cette matiere. En 1729. quelques Navires Anglois ayant fait naufrage entre le *Conquet* & *Saint Mathieu*, la mer en poussa les débris & les membres épars sur la Côte. Il y eut plusieurs planches qu'on m'apporta par curiosité, & qui étoient chargées de divers coquillages, principalement de Mou-

les & de Cames. * J'examinai ces coquillages avec soin, & je remarquai que plusieurs d'entr'eux contenoient des embrions d'oiseaux plus ou moins avancés, plus ou moins reconnoissables. Aux uns paroissoient seulement les ailes à demi cachées : On voyoit aux autres le bec & le corps déjà tout formé. Je crus qu'en faisant remettre ces planches à fleur d'eau & à l'abri du vent, je pourrois arriver à quelque chose de plus ; mais les coquillages qui avoient déjà été fort agités, le détacherent tous, & la mer les emporta.

Ma curiosité n'étant pas entièrement satisfaite, je redoublai mes soins en 1730. pour avoir de pareilles planches chargées de coquillages, en cas qu'il s'en pût trouver. Le naufrage d'un Vaisseau François qui revenoit du Nord de l'Écosse, & qui y avoit passé l'hiver, m'en procura. Je revis avec plaisir des embrions d'oiseaux renfermés encore dans des Moules & des Cames, des œufs mêmes qui s'y trouvoient enveloppés d'une matiere visqueuse & gluante. Tout cela me confirma dans la pensée où j'étois que parmi les oiseaux de mer, il y en avoit de plus habiles & de plus industrieux les uns que les autres, qui pondoient leurs œufs dans des coquillages, où ils demeuroient en sûreté jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement éclos.

Les nids des Alcyons si célèbres dans l'Antiquité, pourroient bien n'avoir été que des coquillages d'une certaine grandeur, où ils se trouvoient placés ; & comme ces coquillages ne tenoient à aucun corps solide, ils flottoient sur la surface de la mer, jusqu'à ce que l'oiseau devenu plus fort & plus adroit, sortit

* Les Cames sont un genre de coquillages à deux pièces, qui ne se ferment jamais exactement, parce que le poisson qui y est renfermé, déborde toujours un peu. Rondelet en a décrit plusieurs especes.

sortît d'une pareille demeure. On ne trouvoit ces nids, ces coquillages animés, &, pour ainsi dire, vivans, que dans les beaux jours : une mer trop agitée & trop en désordre les devoit submerger.

*Perque dies placidos hiberno tempore septem
Incubat Halcyone, pendentibus aquora nidis :
Tum via tuta maris.*

Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur les oiseaux de mer. Premièrement il est très-difficile de les aprocher & de les prendre, non qu'ils établissent des Corps de garde & posent des sentinelles, comme quelques Auteurs l'ont débité fabuleusement, mais parce qu'ils ne se rassemblent que sur des pointes de rochers & dans des endroits marécageux & pleins de vase. On peut lire dans l'Histoire naturelle d'Ecosse, la maniere dont les jeunes Matelots vont à la chasse de ces sortes d'oiseaux ; Ils y risquent d'ordinaire leurs vies. C'est même presque toute la subsistance des malheureux qui habitent ce grand nombre de petites Isles & de rochers incultes qui sont au Nord de l'Ecosse.

En second lieu, on sçait par les relations des Voyageurs, que plus on avance vers les plages Septentrionales, plus on rencontre d'oiseaux de mer ; tout au contraire des Méridionales où l'on ne voit que des oiseaux de terre, & presque point des autres. Quand le froid est excessif, comme il arrive quelques années, ces premiers s'uyent dans des Pays plus supportables & plus tempérés ; & alors on en trouve des quantités innombrables sur les Côtes d'Angleterre, de Bretagne, de Normandie, &c. On y voit aussi des troupes de Cygnes qui se réfugient dans les anes & les bayes ; qui entrent dans les Rivières & cherchent l'abri. Toutes les Côtes
de

de Bretagne en furent couvertes pendant le rigoureux hiver de 1709. On en a vû encore deux fois depuis. Il est assez difficile de marquer précisément quelle est la Patrie des Cygnes. Ils ne quittent leurs retraites que l'hiver, & lorsque la mer est toute couverte de glaces : Ils se jettent alors sur les Côtes de l'Islande ; ils abordent en Groënland & à Spitzberg ; on est étonné de leur nombre. L'Été ils disparoissent tous, on n'en trouve aucun.

J'ajouterais à ce que je viens de dire, quelques observations sur les Huîtres, que j'ai répétées pendant trois années de suite. Ces observations sont en partie nouvelles, & en partie formées sur celles du fameux Leuwenhoek & de Mr. Hartsoecker.

On distingue de deux sortes d'Huîtres, les fécondes & celles qui ne le sont pas. Les premières sont assez reconnoissables par une espee de petite frange noire qui les entoure. Les friands ne les manquent point, ils les trouvent plus succulentes au goût. Dans la saison que les Huîtres fécondes jettent leurs œufs, ou, comme parlent les Pêcheurs, leurs graines, elles sont laiteuses, désagréables & malsaines. En quelques endroits même, comme en Espagne ; il est défendu d'en draguer & d'en étaler aux marchés, à cause des accidens qu'elles pourroient causer, si des personnes indiscrettes venoient à en manger. Mais ce que les Huîtres ont alors de plus particulier, c'est qu'elles sont remplies d'une infinité de petits vers rougeâtres, qu'on ne leur trouve point en d'autres saisons, ou du moins qu'on ne leur trouve que très-rarement. De quel usage peuvent être ces vers aux Huîtres fécondes, & seulement dans la saison où leur fécondité se déclare ? Je conjecture qu'ils leur servent, pour ainsi dire, d'accoucheurs, en excitant de quelque maniere qui nous est inconnue, les organes destinés à la generation.

ration. On sçait que les œufs ou les graines que jette l'Huitre féconde, sont effectivement de petites Huitres à qui il ne manque rien ; & si on les observe au microscope, ou même à une forte loupe, on trouve qu'elles sont déjà logées dans une coquille à deux pièces, comme elles le doivent être pendant tout le cours de leur vie.

J'avoüe qu'il y a apparence que tout le détail de la manœuvre de ces petits vers, que je nomme accoucheurs, ne nous sera jamais bien connu ; mais peut-être est-ce assez de sçavoir qu'il y a de tels vers. Une expérience qui le confirme sans aucune contestation, est la suivante, renouvelée plusieurs fois de suite. J'ai pris des Huitres fécondes, & les ai mises vers le mois de Mai dans un réservoir. Elles ont laissé à l'ordinaire une ample posterité. J'en ai pris de la même maniere de celles qui me paroissent fécondes, mais je me suis servi d'une main adroite, pour en retirer tous les petits vers qui y étoient renfermés. Les Huitres n'ont rien produit, la stérilité a régné dans le réservoir, où elles avoient été placées. Il me semble que cette expérience est décisive, ou du moins si analogue à tout ce qu'on a découvert jusqu'ici du mécanisme de la nature, qu'on y peut compter.

Si quid novisti rectius istis.

Candidus experti : si non, his utere mecum.

II. *Traité historique & moral de la viande, & des revolutions qu'elle a eues depuis le commencement du monde jusqu'à present, tant parmi les Hébreux que parmi les Payens, les Chrétiens & les Religieux anciens & modernes, divisé en 4. parties par le R. P. Dom Gregoire Bertheles, Religieux de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe. A Rouën chez la veuve Herault, & se vend*

à Nancy chez Jean Pierre Libraire vis-à-vis la grande Boucherie de la Ville neuve 1731. C'est un in 4°. de 492. pages, outre 40. pages de Préface & de Tables.

Dans la premiere Partie de ce Livre l'Auteur se propose de justifier la conduite de l'Eglise Catholique, lorsqu'elle défend l'usage de la viande en certains tems de l'année & en certains jours de la semaine. Il fait voir que toutes les Religions soit vraies, soit fausses, ont eu leurs abstinences de certains alimens; que dans toutes, ceux qui tendoient à une plus haute perfection, s'abstenoient de manger de la chair; que dans l'Eglise primitive les Chrétiens en mangeoient rarement; que les Clercs, les Vierges, les Veuves s'en abstenoient communément. Il raporte toutes les Hérésies & contestations qu'il y a eu dans l'Eglise touchant l'usage & l'abstinence de la chair.

Dans la seconde il fait l'Histoire de l'abstinence des Religieux de tous les Ordres, de leurs relâchemens & de leur réforme: on y fait remarquer que jusqu'au treizième ou quatorzième siècle l'abstinence a été regardée comme un point de discipline inviolable, & que les Réformateurs commençoient par la retabir.

On fait remarquer dans la troisième avec combien de scrupule & d'exactitude les anciens Moines & les Religieux gardoient l'abstinence tant au dedans, qu'au dehors de leurs Monasteres, & pendant leurs maladies mêmes. L'on traite la question sçavoir si les anciens Moines mangeoient de la volaille, & sous quels principes quelques-uns s'en croyoient l'usage permis. On examine par qui, depuis quand, & sur quelles suppositions, la coutume de manger des Macreuses, des Loutres & autres oiseaux & animaux aquatiques s'est introduite
dans

dans les Cloîtres & dans l'Eglise. Si les Evêques sont en droit de faire manger gras des Religieux abstinens à leur table.

Enfin dans la quatrième l'Auteur examine quelles sont les obligations essentielles des Religieux, & depuis quand on les a réduits à la pauvreté, à la chasteté, & à l'obéissance. Il fait voir qu'outre les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les trois vœux principaux, ils ont des préceptes particuliers auxquels ils sont astreints sous peine de péché mortel ; que l'abstinence perpetuelle est un des principaux points, des plus recommandés & des plus severement punis, qui soit dans les Regles des Religieux abstinens : Ils ne peuvent manger gras sans nécessité, qu'ils ne se rendent coupables de péchés très-grievs ; ce qu'il prouve par une Tradition suivie depuis le commencement de l'Ordre Monastique jusqu'à présent. Il répond aux objections qu'on peut lui faire sur cette matiere.

III. Jean Dessaint, Libraire à Paris, a imprimé les *Principes generaux & raisonnés de la Langue Françoisse*, par demandes & par réponses in 12. contenant 321. pag. sans l'Épître Dédicatoire adressée à Mr. le Duc de Chartres. Mr. Restaut, qui en est Auteur, se prête à l'idée de Mr. Rollin, qui dit quelque part dans sa *Maniere d'enseigner & d'étudier les Belles Lettres*, qu'il seroit à souhaiter que l'on composât exprés pour les jeunes gens une *Grammaire abrégée, qui ne renfermât que les regles & réflexions les plus nécessaires.* Nôtre Auteur a donc en vûe d'apprendre la Langue Françoisse par des principes si generaux, qu'ils puissent aussi servir pour apprendre le Latin aux enfans qui n'ont point encore commencé à étudier, ou qui sont aux infimes dans l'Université : Il étend aussi l'usage de sa Grammaire aux Dames & aux jeunes Demoiselles qui sont en
Convent.

Convent. Cette méthode de montrer d'abord par principes la Langue maternelle, & par celle-ci ensuite le Latin, lui paroît bien plus judicieuse que l'usage où l'on est de laisser apprendre la Langue naturelle jusqu'à un certain point par l'exercice, pendant que l'on enseigne par regles la Langue savante, étrangere & fixe, le Latin. Mais quand ce Livre ne serviroit qu'à instruire ceux qui après avoir appris par l'usage la Langue du Pays, reviennent sur leurs pas pour approfondir les raisons dont l'usage est appuyé, l'entreprise ne seroit pas sans fruit. L'Auteur fait profession de suivre les trois meilleurs Livres que nous ayons sur la Langue Françoisë, qui sont la Grammaire de Mr. l'Abbé Regnier Desmarais, la Grammaire generale & raisonnée, & celle du R. P. Buffier.

IV. L'Auteur de l'Histoire du *Prédestinarianisme* goûtée dans la Republique des Lettres, insiste de nouveau, & nous donne une pareille Histoire du *Bajanisme* avec des notes, des éclaircissemens, & un Recueil de pièces justificatives, imprimée à Reims.

Ce sujet interessant est divisé en 5. parties, selon l'ordre des événemens, depuis la naissance de *Michel de Bai* en 1513. jusqu'en 1653. Dans le premier Livre la Doctrine de Bajus prend naissance, s'étend & reçoit sa premiere condamnation par la Bulle du St. Pape Pie V. tiré de l'Ordre de Saint Dominique. Au second Livre Bajus intrigue, & se donne de grands mouvemens en faveur de ses erreurs, & par-là il procure la Bulle de Gregoire XIII. qui confirme celle de Pie V. Au troisième Livre, le Novateur aggrave ses torts par de nouvelles Doctrines sur la grace & le libre arbitre. Maître de sa Faculté, il y fait condamner les sentimens contraires ; certe censure de Louvain & de Douay
subit

subit un jugement de Rome, qui justifie la Doctrine du Sçavant Lessius. L'Abbé de St. Cyran & le célèbre Jansénius sont produits sur la Scène au quatrième Livre ; Janfôn, Disciple de Bajus les a instruit ; ils épouvent l'une & l'autre partie du Bajanisme, celles que les Bulles ont proscrite, & celle que les censures de Douay & de Louvain appuyent. La vie de ces deux Chefs, leurs Ecrits, la composition du fameux Augustin d'Ypres, les manœuvres des Fondateurs du parti pour le fortifier & pour l'accroître, fournissent une riche matiere. Enfin l'Histoire du Livre de Jansénius acheve celle du Bajanisme. Urbain VIII. le joint aux erreurs de Bajus par une Bulle qui le condamne comme renouvelant les erreurs proscrites par Pie V. & Grégoire XIII. Innocent X. en anathématise cinq propositions, dont la Doctrine est conforme à celle que Bajus opposoit à Lessius. Par cette suite on arrive aux événemens des cinq propositions décrits dans l'Histoire qu'en a publiée Mr. l'Abbé Dumas avec la capacité, l'intégrité, la pureté de stile qui peuvent rendre recommandable un pareil ouvrage. L'Auteur a encore bien mérité du public en transmettant ses Mémoires pour la continuation de cette Histoire à un ami, dont le zèle & la Doctrine sont illustrés dans une grande Eglise.

V. Mr. de Saumery vient de nous donner les *Mémoires & aventures secretes & curieuses d'un voyage de Constantinople*, imprimés en 2. vol. in 8. 1732. chez Everard Kintz, Libraire sous la Tour St. Lambert à Liege. Le premier Tome renferme une narration fidèle de plusieurs aventures curieuses & secretes qui sont arrivées à l'Auteur depuis son départ de Londres jusqu'à son arrivée à Constantinople ; les dangers qu'il a courus dans ce voyage ; une idée des principaux endroits par où il a passé ;

anc

une description abrégée de Constantinople, son admirable situation, sa grandeur, ses beautés extérieures & intérieures; un portrait du Serail, de ses Jardins, de ses appartemens, & des meubles magnifiques dont il est orné; une juste peinture tant des principales Mosquées & autres somptueux Bâtimens qui se trouvent dans cette grande Ville, que des Antiquités, Obélisques, Pyramides, Aqueducs qui sont dans toute cette Contrée; on y voit aussi la grandeur, & la magnificence de son Port, de ses Fauxbourgs, le nombre prodigieux de ses Habitans, la richesse de son Commerce, l'abondance qui y regne, &c. une description du Bosphore de Trace, des beaux Villages, des Palais & autres Maisons qui le bordent des deux côtés en Asie & en Europe; la fertilité des Campagnes, les agrémens du petit Belgrade, l'embellissement de Quelquana, qu'on appelle aujourd'hui la Vallée des Roses, enfin les choses les plus curieuses & les plus remarquables du Pays.

Le second Tome est un précis de la Religion, des mœurs, des coutumes, &c. des Habitans du Pays, sçavoir, des Turcs, des Grecs, des Arméniens, des Juifs, des Francs, des Esclaves, des Eunuques & des Femmes.

L'Auteur nous promet dans la suite deux autres Tomes: le contenu du premier sera ce qu'il y a eu de remarquable à Constantinople depuis la prise de Belgrade jusqu'en l'année 1723., sur la fatale révolution arrivée dans l'Isle de Schio en 1721.; plusieurs Dialogues curieux entre un Turc Renegat & un Ministre Protestant; les aventures divertissantes de quelques Dames avec des étrangers; celles d'un Prince Arménien qui passoit pour avoir 500. ans; enfin celles d'un Renegat François Reformé nommé Galiot, parvenu par ses fourberies à de grands emplois.

Le dernier volume renfermera le départ de l'Auteur de Constantinople, la description de l'Isle de Tenedos, de la Ville de Smirne, des Isles de Schio, de Psara, de Malte, du Phare de Messine, du Mont Etna, d'un combat avec les Algériens, l'arrivée de Mr. de Saumery en Italie; les dangers qu'il a eusuyés dans cette Navigation; ce qui se pratique dans les quarantaines qu'on est obligé de faire avant d'entrer en communication avec les Européens.

VI. *Réflexions sur l'Eau en general tant simple que minerale, & en particulier sur les Eaux Thermales d'Aix-la-Chapelle & de Borsette; à Liege* chez Guillaume-Barnabé, Imprimeur & Marchand Libraire. C'est un petit in 8°. de la façon de Mr. Delile premier Médecin du Corps de l'Evêque & Prince de Liege à qui il est dédié. Outre la vertu de ces eaux on y explique la véritable maniere d'en faire un bon usage, on y détaille les différentes maladies auxquelles elles sont propres; on y prescrit des remèdes contre les accidens qui peuvent survenir pendant la boisson, le régime qu'il faut y observer, &c. Avec une Dissertation sur la Goutte tant régulière, qu'irrégulière, où les sentimens des plus fameux Auteurs sont marqués, & tout ce qui peut avoir quelque rapport à la cure de tous les accès différens dont un malade peut être attaqué; & un petit Traité de la nature du vin.

VII. Le *Philosophe Anglois*, qui paroît pour la première fois en 4. vol. in 12. avec figures, est l'Histoire de Mr. Cleveland, fils naturel d'Olivier Cromwel, écrite par lui-même, & traduite de l'Anglois par l'Auteur qui a mis au jour les Mémoires d'un homme de qualité, que le Public a reçu avec beaucoup d'applaudissement. On peut assurer, sans s'étendre sur cette nouvelle Histoire, écrite d'un stile éloquent & pur, & d'une impression d'Hollande

lande nette sur beau papier , que c'est un de ces ouvrages qui en desennuyant agréablement le Lecteur , satisfait entierement à la curiosité , & que ceux qui en ont fait la lecture , y ont trouvé tous les charmes que l'on peut rencontrer dans de pareilles matieres. On trouve ce Livre chez l'Imprimeur de ce Journal.

VIII. Mr. Philibert - Joseph le Roux , Auteur des *Annales du monde* , ou de l'Histoire universelle , sacrée , Ecclésiastique & profane , mentionnée dans nos deux derniers Journaux , ayant fixé à la fin d'Avril prochain la clôture des Soucriptions pour ce Livre si interessant , que lui & le Sieur André Chevalier continuent de distribuer avec succès , on a cru devoir en informer le public , afin que les personnes qui auront encore envie de souscrire , puissent le faire dans le tems limité ; passé lequel il sera inutile de s'adresser à l'un ni à l'autre pour ce sujet.

VIII. Deux Pieces en vers sur deux sujets differens m'ont été envoyées au moment que je finissois cet Article ; l'une de Mr. Callot , Medecin de S. A. R. le Duc de Lorraine , que je communique ici , est adressée au Serenissime Prince Charles , pour lui témoigner une humble reconnoissance des bontés qu'il a eues de s'interessier à son indisposition & à la convalescence ; l'autre renvoyée au mois prochain pour sa longueur , est le coup d'essai d'un Elève d'Apollon , dont le génie superieur reconnu dans un âge fort tendre , ne manquera pas dans la suite d'illustrer par ses ouvrages la Republique des Lettres. Voici la premiere , suivie d'une petite Anagramme , qui par une simple , mais exacte transposition de lettres ; exprime une verité manifeste.

A Son Altesse Serenissime Monseigneur le Prince
CHARLES de Lorraine.

S T A N C E S.

MUses, inspirez-moi des termes gracieux,
Pour marquer ma reconnoissance
A un Prince, dont la naissance
Egale sans mentir celle des demi-Dieux.

Ne seroit ce point vous qui nous l'auriez donné ?
N'avez-vous pas au moins dicté son horoscope ?
N'avez-vous pas promis qu'il seroit dans l'Europe
Un Prince bienfaisant & des plus fortuné.

Sans doute il vous fut cher au moment qu'il est né,
Le sang de ces Heros tout couverts de leur gloire,
Dont les noms sont écrits au Temple de mémoire,
Et qu'à juste raison l'Histoire a tant prôné.

Que vous en semble Euterpe & à vous Polhymnie ?
Qu'en diront Terpsicore & Thalie & Clio ?
Qu'en pensent Melpomene & l'aimable Erato ?
Qu'en disent Calliope & la belle Uranie ? *

Oüy, toutes de concert vous l'avez couronné,
Vous l'avez éclairé du don d'intelligence,
Vous l'avez enrichi d'une noble prudence,
Des charmes de l'esprit vous l'avez tout orné.

On voit reluire en lui la brillante sagesse,
Vous l'avez revêtu d'une aimable douceur ;
Sa generosité qu'inspire sa tendresse
Voudroit à un chacun déployer son grand cœur.

MA

C'est

* Noms des neuf Muses,

C'est vous sages Mentors, favoris des nêuf Sœurs,
 Qui l'inspirez si bien, c'est votre vigilance
 Et vos plus grands talens à bien regler les mœurs;
 Qui vous ont merité toute leur confiance.

Comme il leur étoit cher par prédilection,
 Elles vous ont choisis tous deux par préférence,
 Et vous y répondez avec tant de prudence,
 Qu'on en voit tous les jours quelque production.

Que ne devons-nous pas au brave Vidempierre? *
 Au sage Porcelet † quels prix ne sont point dûs?
 L'un sçait lui inculquer la Noblesse guerriere,
 L'autre la pieté, par leurs soins assidûs.

En effet on le voit abhorrer tous les vices,
 Et marcher à grands pas de vertus en vertu;
 Il correspond en tout à tous leurs bons offices,
 Et jamais on ne vit son courage abbatu.

Que dirai-je de plus? Mais puis-je en assez dire?
 A tant d'heureux talens est jointe la beauté;
 Peut-on louer assez cette affabilité
 Qui sait qu'avec plaisir près de lui l'on respire.

Oüy, Prince, on voit regner en vous l'humanité,
 Qui vous fait compâtir au sort des miserables,
 Il en est quantité qui vous sont très comptables
 Des soins que Votre Altesse a pris de leur santé.

Ayant daigné me mettre aujourd'huy de ce nombre,
 Grand Prince, permettez pour comble de bonheur,
 Qu'à jamais je vous sois ce qu'au corps est son ombre,
 Et vous suivant par tout en zélé serviteur.

Souffrez

* Son Gouverneur.

† Son Sous-Gouverneur.

des Princes Sc. Mars 1732. 171

*Souffrez que ma santé qui ne me sera chere
Qu'autant qu'elle peut être agréable à vos yeux ;
Vous offre tous ses soins , & que je persevere ,
En voyant vos bontés , à les meriter mieux.*

A N A G R A M M A.

Serenissimus Princeps Carolus Alexander à
Lotharingiâ.

Le Serenissime Prince Charles Alexandre de Lorrains.

C O N V E R S I O.

Si signamus alerione , Princeps Alexander
Lothatis carus.

T R A D U C T I O N.

Puisque nous avons l'Alerion pour Etendart, cét
aimable Prince, en qui l'on remarque les bonnes
qualités du Grand Alexandre, doit être cher à tous
les Lorrains.

A P O S T I L L E.

QUiconque suit l'Alerion
Pour son Etendart & son Guidé ;
Peut bien hausser le morion ,
Pour peu qu'il soit de gloire avide.

Le Prince destiné pour marcher à la tête ;
Est doivé de tant de talans ,
Qu'il n'est d'ennemis si vaillans ;
Qu'un jour avec succès dans sa course il n'arrête.

Prince digne d'un vaste Empire ,
Le cœur & l'appuy des Lorrains ,

M 2

171

Issu de tant de Souverains,
En qui le courage respire.

Digne des deux beaux noms de Charle & d'Alexandre,
Vous sçavez comme l'un vivra en zélé Chrétien ;
Par l'autre on peut assez comprendre
Que vous serez un jour d'un valeureux maintien.

Qui pourroit ne vous pas aimer ?
Qui sous vos Etendarts ne peut assez comprendre
Que l'Alerion doit former
Un cœur dans le Lorrain prêt à tout entreprendre.

X. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le
Gand.

E N I G M E.

Parmi les jeux divers que le sage critique,
Je celebre la Troupe étique,
De mes propres freres puînés
A l'abstinence condamnés.
Si la Loi les destine à faire penitence,
L'usage veut que l'abondance,
La bonne chere & les festins,
Me fassent braver les destins :
Que de rats aujourd'hui, disoit jadis un Sage,
Sont du vulgaire le partage !
Il semble que le sens commun
Soit la ratiere de chacun.
Le rat du Sage étoit de les vouloir détruire,
Dans un tems qui doit les produire ;
Et tu sçauras, Lecteur, en aprenant mon nom,
Si la chose est facile ou non.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **S**eville. Jamais la Cour ne fut plus brillante & plus nombreuse au Palais Royal que le 19. Decembre dernier, jour anniversaire de la naissance du Roi, qui entra dans la quarante-neuvième année de son âge; toute la Famille Royale, les Grands, les Ministres étrangers, & un nombre infini d'autres personnes de distinction y ayant paru en habits superbes, & complimenté là dessus Sa Maj. qui leur donna à tous ses mains à baiser: Elle fit un pareil honneur à l'Abbé Montgon arrivé ici de France depuis quelque tems; quoique parvenu à l'âge de 80. ans, il ne laisse pas d'avoir l'esprit fort vif; & on le considère comme un homme d'un grand génie.

II. L'arrivée de divers Exprés dépêchés au Roi par l'Infant Dom Carlos, n'a pas discontinué depuis le départ de ce Prince. Le 8. Janvier on aprit enfin par un Courier venu de *Parme*, que Son Altesse Royale étoit heureusement arrivée à *Livorne* le 27. Decembre, & qu'on lui avoit fait à son entrée en cette Ville tous les honneurs dûs à sa naissance. Cette agréable nouvelle fut confirmée le lendemain par le Marquis de Villa-Real, que l'Infant avoit envoyé de *Livorne*, pour faire un fidele rapport à L. Maj. de ce qui s'étoit passé en cette occasion. En actions de grâces, on chanta ce jour là le *Te Deum* en présence du Roi & de la Reine; & selon leur ordre il y eut le soir des feux de joye & de grandes illuminations par toute la Ville.

III. Comme l'introduction de l'Infant-Duc s'est faite tranquillement en *Italie*, on parle de faire une réduction considérable dans les Troupes du Roi, & entr'autres parmi la Cavalerie; mais que l'on construira au contraire en divers Ports, plusieurs Vaisseaux de guerre, afin de mettre la Marine de cette Monarchie dans un état florissant; ceux de l'Escadre du Marquis Marij revenus de *Livorne* à *Cadix*, devans, dit on, y être desarmés. Il paroît ici une grande liste des presens que le Roi va envoyer au Grand Duc de Toscane, ils consistent en un Vaisseau de guerre de 50. pieces de Canon, nouvellement construit & tout équipé, qui pourra conjointement avec les Gallions d'Espagne, aller trafiquer dans la Mer du Sud; en 50000. livres de Cacao, avec plusieurs paquets de Banille; cent Caisses remplies d'excellens Vins & autres Liqueurs; une Cassette avec des diamans brutes; trois Coffres pleins de porcelaine; huit Ballots d'étoffes d'or & d'argent; un bon nombre d'oiseaux rares des Indes &c.

IV. La Cour a envoyé ordre aux Troupes campées devant *Gibraltar* de cesser le travail des nouveaux ouvrages qu'on a construits le long de la Ligne, & de se retirer dans leurs anciens quartiers, sur ce que ces ouvrages sont trouvés suffisans pour empêcher la communication de *Gibraltar* avec l'*Andalousse*, & pour ôter aux Anglois le moyen de faire la Contrebande dans cette Province.

V. Pendant quelques jours le froid a été si excessif dans ces quartiers, que de memoire d'homme on n'y avoit rien senti de pareil; mais il tomba entierement, après deux secouffes de tremblement de terre, dont l'une se fit sentir le 10. entre les 8. & 9. heures du matin: elle fut suivie d'une autre plus violente 7. minutes après 9. heures: cette deuxième secouffe dura environ deux minutes, sans causer

néanmoins beaucoup de dommage, n'y ayant eu que deux petites Maisons, & quelques vieilles murailles renversées, avec une femme ensevelie sous leurs ruines.

VI. On a appris avec étonnement que le Duc de Ripperda, assez connu pour avoir été fort long-tems sur la scène en Espagne, étoit arrivé à *Tanger*, où on l'avoit vû débarquer; que s'étant de là rendu à *Mequinez*, il s'étoit présenté au Roi de Maroc, dont il fut reçu avec de grandes marques d'estime; & que ce Prince immédiatement après, l'avoit déclaré son Premier Ministre. Si cette nouvelle se confirme, elle ne manquera pas d'ouvrir une carrière aux raisonnemens des spéculatifs.

VII. *Cadix*. A la priere du Conseil du Commerce de cette Ville, & à la demande de divers Ministres étrangers, le Roi a accordé la permission de faire la distribution aux Intéressés de l'argent & des autres effets, qui étoient à bord des cinq Gallions qui y sont arrivés, & dont on a parlé le mois passé; à condition qu'ils payeront l'Indult ordinaire de 5. pour cent, l'extraordinaire de 7. pour cent, deux pour cent au Consulat, & un & demi pour cent pour les frais du transport, le tout montant à quioze & demi pour cent: outre cela le Conseil du Commerce est obligé de signer un écrit, par lequel il s'engage de payer les frais qu'on a faits pour aller chercher à *Porto-Rico* en *Amerique* ceux de ces Gallions qui manquent encore. On a reçu la confirmation que ces derniers ont beaucoup souffert par la violente tempête qu'ils ont essuyée; que l'un d'eux avoit fait naufrage sur un Rocher en sortant de la *Havane*; qu'un autre avoit ensuite coulé à fonds, mais que son équipage avoit été sauvé à bord de cinq Gallions, qui ont depuis relâché au *Cap François*, & de-là à *Porto-Rico*. Des Gardes-Côtes Espagnols ont
pris

pris & conduit depuis peu dans ce dernier Port un Vaisseau Marchand Hollandois parti de *St. Thomas* le 20. Octobre ; ce Bâtiment fut ensuite confisqué avec toute la Cargaison.

L'Escadre Espagnole commandée par l'Amiral Mari , & qui a aidé à introduire en *Italie* les Troupes de S. M., est revenue à *Cadix* ; il y est aussi arrivé plusieurs Bâtimens de différentes Nations, & il en est au contraire parti quelques autres pour divers Ports des deux mers.

On avoit défendu aux Maîtres de divers Bâtimens Hollandois qui se tenoient depuis un tems dans le Port de *Bilbao* , d'y charger aucunes marchandises pour les transporter ailleurs ; mais par un ordre de la Cour , le Corregidor de cette Ville a levé cette défense ; & ces Bâtimens ont déjà commencé à recevoir à bord beaucoup de laines.

VIII. *Portugal. Lisbonne.* La Flotte de la Baye de *Tous les Saints* est attenduë de jour à autre avec beaucoup d'impatience. On n'a pas encore distribué aux Intereffés les diamans qui ont été à bord de celle qui est revenue en dernier lieu de *Rio-de-Janeyro* : on ne dit pas même quand se fera cette distribution.

On s'attend à une Ordonnance que le Roi a , dit-on , dessein de faire publier incessamment , par laquelle il sera enjoint à tous ceux qui auront de l'or , de le porter à l'Hôtel des Monnoyes dans un tems limité , sous peine de mort & de confiscation de tous leurs Biens. S. M. a disposé de diverses Charges Civiles ; Dom François Da Cunha , ayant été entr'autres fait Surintendant du Droit qu'on nomme le Subside de 4. *Et demi pour cent.*

L'anniversaire de la naissance de l'Archiduchesse Marie-Elizabeth d'Autriche , sœur de la Reine , & Gouvernante actuelle des Pays-Bas Autrichiens , fut célébré le 13. à la Cour avec beaucoup de magnificence ;

ficence : S. M. reçut à cette occasion les complimens accoutumés des Ministres étrangers & de la principale Noblesse des deux sexes , & le soir il y eut une très-belle serenade au Palais Royal sur le même sujet. La Cour fut aussi fort brillante le 19. , jour anniversaire de la naissance du Roi d'Espagne ; le Marquis de Capicélatro , Ambassadeur de ce Monarque , qui eut là dessus une Audience particulière de la Reine & de la Princesse du Brezil , donna une fête superbe ce jour-là , à laquelle il avoit invité ce qu'il y a ici de personnes du premier rang.

Le 4. Janvier on enleva par ordre du Roi 700. Reez de la Maison d'un Marchand Anglois , un million 400. mille de celle d'un autre Négociant de la même Nation , & une pareille somme de celle d'un Marchand Hollandois. On ne dit pas ce qui a occasionné cet enlèvement ; mais si l'on en croit au bruit qui court , c'est sur le soupçon qu'on a , que cet argent appartient à des Juifs.

A R T I C L E I I I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE , & en SUISSE , depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Vingt-deux Cardinaux & les Princesses Corsini allerent le soir du 25. Decembre complimenter le Chevalier de St. George sur les fêtes de Noël. Le Pape accompagné du Sacré College , avoit entendu la veille les premieres Vêpres dans la Chapelle ordinaire , & regalé ensuite très-splendidement à dîner 14. Cardinaux & le Grand Connétable Colonna : S. S. qui avoit aussi assisté à la Messe de minuit , ne se rendit pas le lendemain

à la Chapelle publique tenuë au *Quirinal* à cause de la goutte qui lui étoit survenuë tout d'un coup à la main , Elle n'intervint pas non plus à celle qu'il y eut le 27. dans l'Eglise de *St. Jean de Latran*, où le Cardinal Doria officia.

II. Aux instances réitérées du Carcinal Spinola *Ste. Agnes*, l'Avocat *Ifoldi*, dont nous parlâmes le mois dernier, a obtenu que son exil de tout l'Etat Ecclesiastique, sera changé en une prison perpétuelle dans cette Ville, & que ses Neveux auront l'administration de ses Biens. On poursuit toujours l'examen des Beneventins & autres accusés de malversation sous le précédent Pontificat, mais à réfléchir sur les résultats de diverses Congrégations qu'on a tenuës à leur sujet, il est à présumer que la douceur aura plus de part dans les Sentences, que la severité des Loix qu'ils ont encouruë; témoin l'affaire du Cardinal *Coscia*, contre lequel les griefs sembloient être les plus forts, qui est présentement en des termes d'accommodement par l'entremise des Cardinaux *del Giudice*, *Bentivoglio* & *Falconieri*. Les effets de cette Eminence mis en sequestre dans le Palais qu'il occupoit, ont été même transportés ailleurs, afin qu'on puisse le faire préparer pour la réception; sans doute qu'on ne tardera pas non plus de donner élargissement à l'Evêque de *Targa*, frere de ce Prélat, qui est encore au *Château St. Ange*.

III. Tout concourt cependant à occasionner de nouvelles recherches contre ceux qui ont eu le maniement des deniers publics avant l'avènement de *Clement XII.* à la Papauté. Par les Comptes que *Mr. Belloni*, Surintendant des *Doüanes*, a présentés au Pape, il paroît qu'en les donnant pour lors à ferme, on a fait tort de 62166. écus par an à la Chambre Apostolique: ce qui fait craindre aux Fermiers

miers qu'on ne leur fasse rendre compte de leur régie, pendant 26. mois qu'ils ont jouï de cette Ferme. Mr. de Santa Maria a de nouveau subi un interrogatoire de 3. heures; & Mr. Genovesi sera, dit-on, mis à la question, par un ordre de la Congrégation de *Nonnullis*, s'il persiste plus long-tems dans son refus d'avouïer les crimes dont il est accusé.

IV. Les démarches du St. Pere pour terminer les différends avec le Roy de Sardaigne, ayant été jusqu'ici infructueuses, on s'attendoit que Mr. Gonzaga effectueroit quelque chose passant par *Turin*, pour se rendre à la Nonciature de *Bruxelles*; mais des avis venus de cette dernière Ville, portent que ce Prélat avoit trouvé des difficultés insurmontables à un accommodement, dans une conversation qu'il eut à ce sujet avec un certain Ministre; qu'à la vérité on avoit fait à Mr. Gonzaga une gracieuse réception, & tous les honneurs qu'il pouvoit attendre: de sorte que ces broüilleries pourront bien ne prendre pas fin sitôt.

V. Le Sacré College tint, selon la coutume, Chapelle publique au *Quirinal* le premier de l'an, Fête de la Circoncision, & ce fut le Cardinal Lescari qui y officia. Quoique le Pape fut encore fort incommodé de la goutte, il ne laissa pas de donner le lendemain Audience à ses Ministres, & de répandre ses graces sur des Sujets qui les ont mérité par leurs services. Mr. Colloredo, nouvel Archevêque de *Luques*, fut entr'autres déclaré un des Evêques Assistans au Trône; & Mr. le Chanoine Albergotti, pourvû de l'Evêché vacant de *Pieve*: S. S. a fait aussi présent de 2000. écus au Chapitre de *Frascati*, dont il étoit Evêque avant son avènement au Pontificat, pour les mettre à intérêt, jusqu'à ce qu'ils aient produit une somme suffisante, pour l'entretien de six nouveaux Chanoines; & Elle a permis la

repre.

représentation des Comédies & de l'Opera dans tous les Théâtres pendant le Carnaval.

VI. On a tenu au *Quirinal* diverses Congrégations extraordinaires, qui ont roulé sur les affaires de Liege, & sur le rétablissement du Commerce des Draps fabriqués en France. L'affaire d'*Ancone* y a été souvent agitée, & après de mûres délibérations, il a été rétolu de déclarer cette Ville, Port franc pour toutes sortes de Nations. On a pris aussi la résolution d'envoyer à *Civitta-Vecchia* les Officiers ordinaires de la Cour, pour recevoir & traiter d'une maniere convenable le Duc de Saint Aignan, Ambassadeur de France, qui y est attendu.

VII. L'Infant Dom Carlos, arrivé à *Livorne*, comme on le verra ci-après, a envoyé au Pape la réponse à un compliment que Sa Sainteté lui avoit fait faite; mais cette réponse n'ayant pas été agréable à ce Pontife, à cause de certaines expressions qu'on ne divulgue pas, elle a été renvoyée à Son Alt. R. On craint par-là qu'il ne s'éleve quelques troubles entre ce Prince & le St. Siege, qui ne voit pas d'ailleurs de bon œil la prise de possession des Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, qui s'est faite le 29. Decembre dernier par la Duchesse Douairiere Dorothee de la part de l'Infant-Duc.

VIII. Mr. Sardini, qui a porté la Barette au nouveau Cardinal Bichi, a fait présent à Clement XII. d'un Livre écrit sur du parchemin, de la propre main du Pape Pie II. S. S. pour mettre fin au démêlé que le Cardinal Barberini avoit avec ses neveux, a signé un Decret, par lequel Son Eminence sera obligée de leur payer tous les ans 6000. écus, & d'employer le reste des revenus de leur défunt pere à acquiter les dettes de la maison.

IX. On regarde ici comme mystérieux un entretien du Chevalier de St. George avec le Cardinal Spinola

Spinola Ste. Agnes, qui se fit le 14. Janvier dans le Théâtre *Aliberti* : Ce jour-là le Chevalier de St. George s'y étant rendu avec ses deux fils pour voir la représentation de l'Opera, le Cardinal l'y suivit jusques dans sa Loge, où leur entretien ne finit qu'avec l'Opera ; après lequel Son Eminence fut traitée par ce Prince à une collation splendide servie de toute sorte de rafraichissemens.

X. Sur une querelle entre des Matelots Napolitains & les Officiers de la Douane de *Ripa-Grande*, les Archers se saisirent du Patron du Bâtiment ; mais un des Matelots les obligea par force à le relâcher : les Archers au nombre de dix-huit revinrent pour arrêter ce Matelot, qui se retira dans son Bâtiment, où assisté de ses Compagnons, il se mit en défense, & déploya la Banniere Imperiale. Un des Archers tira néanmoins un coup de fusil sur le Matelot & le manqua ; mais ce dernier lui ayant rendu le coup plus sûrement, l'étendit mort sur la place ; ce qui donna lieu à divers autres coups dont deux Matelots furent blessés ; cependant ceux-ci voyans qu'ils auroient peine à résister long-tems, passerent le *Tibre*, & se refugierent dans une Eglise, d'où ils sont depuis revenus à bord de leur Bâtiment : cette affaire donne lieu de croire, qu'elle aura des suites fâcheuses, à cause du peu de respect que les Archers ont témoigné au le Pavillon de l'Empereur.

X. *Naples*. Trente huit Tartanes sont entrées dans cette Rade fort délabrées par une violente tempête qu'elles ont essuyée en revenant de la *Poëille*, jusques-là que ces Bâtimens ont été obligés de jeter dans la Mer tous les grains, les huiles, & autres denrées, dont ils étoient chargés.

Le Cardinal Firrau est arrivé ici de *Rome*, allant à son Evêché d'*Aversa* : il reçut d'abord la visite

de Mr. Simonetti Nonce du Pape. La nuit du 13. au 14. Janvier il alla saluer au Palais Royal le Viceroy & la Vicereine, qui lui rendirent la visite en particulier la nuit suivante au Palais du Prince Ste. Agathe son frere, où Son Eminence est logée.

On apprend de la *Poïille* que le 30. Decembre on sentit à *Foggia*, & en diverses autres Villes cit voisines une grande secouffe de tremblement de terre ; que le 11. du mois suivant il se fit aussi en *Calabre* un violent orage, qui renversa plusieurs Edifices dans la Ville d'*Otrante* & ailleurs, & qui causa beaucoup de dommage à la Campagne ; mais particulièrement aux Oliviers ; & qu'un Vaisseau François étant allé charger des grains dans un des Ports de la même Province, eut pareillement le malheur de faire naufrage avec son Capitaine & tout l'Equipage, sur la Côte de *Corrigliano*.

La santé du Cardinal Coscia n'est pas encore entièrement rétablie : Son Eminence veut cependant insinuer qu'aussitôt qu'Elle l'aura recouvrée, Elle se mettra en chemin pour se rendre à *Rome*, où Elle prendra son logement dans le Couvent des Carmes de la *Transpontine* ; mais on croit que par ces démarches Elle ne tâche qu'à gagner du tems.

XI. *Livorne*. La Galere Capítane d'Espagne ; après avoir essuyé une rude tempête en mer depuis son départ d'*Antibes*, arriva dans ce Port le 27. ayant sur son bord l'Infant Dom Carlos : les autres Galeres d'Espagne & du Grand Duc de Toscane furent dispersées, & n'arriverent que quelque tems après fort délabrées. Ce Prince ayant d'abord mis pied à terre, fit son entrée publique en cette Ville à la clarté des flambeaux ; il avoit un juste-au-corps, dont tous les boutons étoient de gros diamans. Il fut reçu avec beaucoup de joye, & avec toutes les marques d'honneur dûes à son rang par le Marquis

de Rinuccini Ministre du Grand Duc, le Comte de Charny, General des Troupes d'Espagne, Mr. Capponi Gouverneur de la Ville, & beaucoup d'autres personnes de distinction, qui le conduisirent à l'Eglise Cathedrale, où l'Archevêque de Pise le reçut. On conduisit ensuite S. A. R. dans les Appartemens qu'on lui avoit préparés au Palais du Grand Duc : Elle passa sous divers Arcs de triomphe, & particulièrement sous un d'une magnificence extraordinaire qui avoit été élevé aux dépens des Marchands Anglois. Il y a eu de grandes illuminations par toute la Ville trois soirs consecutifs, pendant lesquels l'air retentissoit des acclamations du peuple de *Vive l'Infant Dom Carlos nôtre grand Prince*. On donne à ce Prince tous les divertissemens possibles ; & il est venu un si grand concours d'étrangers & d'Habitans des Villes circonvoisines pour avoir l'honneur de le voir, qu'à peine peuvent-ils tous trouver des logemens & des vivres, qui sont devenus d'une extrême cherté.

Le 29. l'Infant alla visiter la Chapelle de *Nôtre-Dame du Mont-Noir* : S. A. R. étant entrée ensuite dans le Couvent des Capucins, eut le plaisir de voir dans le Bosquet muré de ce Monastere deux petits Sangliers chassés par les Chiens ; & le soir Elle entendit des fenêtres du Palais Ducal, une très belle serenade que la Nation Françoisse lui donna, les Musiciens étant sur un Char de Triomphe très-bien illuminé, & orné de belles inscriptions & hieroglyphes allusifs à S. A. R. On lui donna le 4. & le 5. Janvier le plaisir de voir le jeu *il Calico*, auquel la Noblesse se divertit ordinairement : lorsqu'il fut fini, tous ceux qui y avoient joué, eurent l'honneur de lui baiser la main ; & le soir le Marquis Julien Capponi donna aussi à ce Prince un grand Bal, où se trouva tout ce qu'il y a de personnes qualifiées

qualifiées des deux sexes. On parloit alors qu'il partiroit incessamment pour aller à *Florence* saluer le Grand Duc & l'Electrice Douïaiere Palatine sa sœur.

Dans le tems qu'on faisoit les préparatifs pour ce voyage , S. A. R. eut une attaque de fièvre, qui fut suivie le 13. au soir de la petite verole : On a d'abord dépêché quatre differens Exprés à *Seville* , *Parme* , *Florence* & *Rome* , pour en informer ces Cours-là , quoiqu'on espere que cela n'aura point de suite , d'autant plus que ce Prince n'en est pas fort incommodé. Deux habiles Medecins de *Florence* & autant de *Pise* furent incontinent envoyés en cette Ville de *Livorne* par le Grand Duc de *Toscane* pour avoir soin de l'Infant pendant la maladie. Le 14. on lui fit prendre une prise de *Lapis Bezoar* , pour lui exciter la sueur : cette Ordonnance eut tout le succès possible , la petite verole lui étant sortie à souhait. Il en a au visage 47. grains, qui ont commencé à meurir le lendemain. Ce jour-là S. A. R. reposa assez bien : Elle a l'esprit gai & present , avec un bon appetit ; & comme elle n'a que très peu de fièvre , on lui donne du pain d'Espagne trempé dans du vin de Canarie. La crise de la maladie ayant dû être le 21. , on a exposé pour trois jours dans toutes les Eglises du Grand Duché, le Venerable & le Corps de St. Zenobius, & l'on y fait aussi une priere pendant la Messe pour sa convalescence.

On a reçu avis ici que les Galeres de France, qui ont été obligées par le mauvais tems de relâcher à *Genes* , s'étoient remises en mer pour aller conduire à *Civitta Vecchia* le Duc de St. Aignan, qui se rendra de-là par terre à son Ambassade de *Rome*.

XII. *Florence*. Le Duc Joseph de la Mirandole, premier Gentilhomme de la Chambre de l'Infant d'Espagne

d'Espagne Duc de Parme, vint ici le 6. Janvier de *Livorne*, dépêché par ce Prince, pour complimenter de sa part le Grand Duc : il alla descendre chez le Pere Alcanio Ministre d'Espagne, où Mr. Torquinci, Secrétaire d'Etat, & Mr. Tirel se rendirent d'abord pour lui tenir compagnie pendant tout le séjour qu'il feroit en cette Ville : Ce Seigneur fut conduit le 11. à l'Audience du Grand Duc, étant servi des Carosses de la Cour ; son compliment fut des plus éloquens & des plus patétiques, S. A. R. y répondit en des termes fort gracieux. Il fut ensuite traité à diner dans le Palais Ducal avec une partie de la principale Noblesse ; & le soir on le conduisit à l'Audience de l'Electrice Douairiere Palatine, qui le reçut d'une maniere très-gracieuse. Le Duc d'Airon, gendre du Marquis de Monteleon, passa le même jour par cette Ville allant de *Livorne* à *Parme*, pour complimenter au nom de l'Infant-Duc, la Duchesse Douairiere Dorothee sa Grande-Mere ; & le Comte Neri-Lapi a pareillement passé ici allant de *Parme* à *Livorne* complimenter l'Infant Dom Carlos de la part de la Duchesse qu'on vient de nommer.

Le Grand Duc & l'Electrice Douairiere Palatine sa sœur ont paru sensiblement touchés de la nouvelle inespérée qu'ils ont reçu que l'Infant Duc étoit attaqué de la petite verole ; Leurs Altesses ont expressément enjoint aux quatre Medecins qu'elles ont envoyé à *Livorne*, de leur faire tenir tous les jours un état par écrit de la santé de ce Prince, jusqu'à son entier rétablissement.

XIII. *Parme*. Le 29. Decembre jour fixé pour la prise de possession de ce Duché & de celui de *Plaisance* par la Duchesse Douairiere Dorothee au nom de l'Infant Dom Carlos son petit fils & son pupile, cette Princesse se rendit dans la grande Salle du Pa-

lais Ducal sous un Dais magnifique, ayant à sa droite le General Stampa, Plénipotentiaire de l'Empereur, & à sa gauche Mr. Zambecari, Plénipotentiaire du Grand Duc de Toscane ; les Portraits de l'Empereur & de l'Infant-Duc étant attachés à ce Dais. Un Secretaire Imperial fit d'abord la lecture du Decret de l'Empereur ; pendant laquelle les Députés des Duchés de *Parma* & de *Plaisance*, étoient à genoux ; cette lecture finie, les Députés prêterent serment de fidélité sur les Evangiles, pendant que la Duchesse Douairiere Dorothee, & le Plénipotentiaire du Grand Duc de Toscane tenoient chacun un sabre nu à la main. Après cette ceremonie la Duchesse alla hors la Porte de *St. Michel* dans une petite Chapelle construite exprés, où le Comte de Stampa lui remit les Clefs de la Ville : Son Altesse Screnissime y fit ensuite son entrée publique au bruit du Canon, l'Infanterie Impériale étant rangée en double haye dans les rues par où Elle passa, jusques à la grande Place du Palais, où la Cavalerie, qui étoit aussi rangée en ordre de bataille, fit diverses salves de sa Mousqueterie. Toutes les maisons étoient ornées de tapis magnifiques. Pendant la marche on jeta beaucoup d'argent au Peuple, qui fit retentir l'air de ses acclamations. Les Postes de la Ville furent alors remis par les Troupes Impetiales à celles de la Maison Farneze. Les premieres se mirent ensuite en marche vers le *Milanez*, après que la Duchesse Douairiere Dorothee eut fait present au General Stampa du Portrait de l'Infant-Duc enrichi de brillants, pour la valeur de mille pistoles ; au Secretaire Imperial, d'une bague de diamans estimée 200. pistoles ; d'un riche joyau au Marquis de Monteleon, Ministre Plénipotentiaire d'Espagne ; & qu'elle eut pareillement fait divers presents aux autres principaux Officiers Imperiaux con-

listans en argent, montres, boîtes à tabac, & autres galanteries. On distribua aussi ce jour-là aux Soldats 6000. livres de pain, autant de viande de boucherie, un pareil nombre de pots de vin & 6000. paulines, qui sont des especes d'argent en Italie. Cependant Mr. Oddi Commissaire du Pape, protesta solennellement le lendemain contre ce qui s'est passé, déclarant le tout abusif & de nulle valeur, comme il apert par la pièce dont voici la traduction.

Ayant appris, que sur une certaine Investiture Imperiale, ou moderne, les Tuteurs, ou Procureurs de l'Infant Dom Carlos, ainsi qu'en les nomme, ont pris possession, ou plutôt se sont emparez le 29. de ce mois, des Duchés de Parme & de Plaisance, Eiest anciens & incontestables du St. Siege, quoique, comme il est notoire à tout le monde, N. S. P. Seigneur & Maître Clement X I I. ait déclaré ci-devant par ses Lettres, en forme de Brief, de même que par un Decret du Consistoire secret, que la ligne masculine de la Maison Farneze étant éteinte, lesdits Duchés sont reversibles & pleinement devolus au St. Siege, en vertu de l'Investiture à Elle donnée par ses Predecesseurs, se reservant de plus & au St. Siege, de statuer à cette occasion ce qu'il trouvera à propos, du consentement des Cardinaux, autant que les interêts de l'Eglise & des Duchés pourront le requérir: Dequoi étant pleinement informé, je protestai dans toutes les formes, contre la Proclamation de l'Infant Dom Carlos, comme Duc de Parme & de Plaisance, faite par le Ministre de l'Empereur, & déclarai que je regardois pour nul tout ce qui pouvoit être fait au préjudice du St. Siege.

Pour cet effet, & de peur que ma presence dans le Pays, en qualité de Commissaire Apostolique, ne

fit croire par mon silence, que Sa Sainteté & le St. Siege acquiescent à tout ce qui s'est fait en consequence, & soient liez à s'y tenir, de même que pour remplir exactement les devoirs de ma Charge, & obéir aux Ordres précis de Sa Sainteté, comme aussi du Commandement des Cardinaux Jérôme Grimaldi, George Spinola, Légats de Bologne, & m'attachant principalement à la Déclaration faite par le Pape, que lesdits Etats sont de droit devolus au St. Siege, &c., que l'on doit regarder comme étant inserez de mot à mot dans le present Acte; Je proteste au nom du St. Siege & de Clement XII., dans la meilleure forme que faire se peut, contre la prise de Possession des Duchés de Parme & de Plaisance, en faveur de l'Infant Dom Carlos, faite, comme on le dit, par ses Tuteurs, ou Procureurs, en vertu & sous le prétexte d'une Investiture éventuelle, émanée de l'Empereur, déclarant à ce sujet tous Actes antérieurs & subsequents à cette prise de Possession, ou envahissement, nuls, invalides & injustes, destituez de force, sans droit & abusifs, les rejetant & impugnant à cette occasion, comme je les rejette & impugne par les presentes; déclarant de plus, que tous ceux, de quel degré & qualité qu'ils puissent être, qui en vertu de l'Acte de l'Investiture de l'Empereur, jouiront desdits Duchés, & y exerceront, au nom de l'Infant Dom Carlos, aucune Jurisdiction, & qui en vertu de ce titre, voudroient posséder, retenir & prescrire quelque chose, seront censez, comme n'ayant rien fait que de nul & d'abusif, ainsi que je le declare dés-à present, afin qu'on n'en pretende cause d'ignorance.

C'est pourquoi je declare, que s'il se trouvoit des gens assez opiniâtres, pour nier que les Duchés de Parme & de Plaisance ne sont pas Fiefs de l'Eglise, & devolus en cette qualité au St. Siege, pour oser soutenir qu'ils appartiennent à d'autres Maîtres; &
que

des Princes &c. Mars 1732. 189

que la prise de Possession que j'en ai faite il y a quelques mois, est nulle, & qu'elle n'est pas fondée sur des titres Apostoliques, & par consequent juste, entiere & valide, je leur déclare, dis-je, que je proteste contre leurs entreprises. Fait à Parme le 30. Decembre 1731. Signé F A C Q U E S O D D I &c.

C'est presentement au St. Siege à faire valoir cette Protestation ; mais c'est ce qui paroît peu intriguer les Cours qui sont interessées à cette affaire.

Les actions de grâces à Dieu & les réjoüissances publiques, ont suivi la ceremonie dont on vient de parler : elles ont duré jusqu'au 14. , que l'Evêque de cette Ville chanta pontificalement le *Te Deum* à cette occasion dans l'Eglise Métropolitaine, où il y avoit une grande illumination. Le 15. trois Députés du Duché de *Plaisance*, partirent d'ici pour *Livorne* : ils furent suivis le lendemain par trois autres Députés de celui de *Parme*. Ils vont tous complimenter l'Infant Duc sur son heureuse arrivée en *Italie*. On commença ce jour là à preparer divers Apartemens au Palais Ducal pour ce Prince, quoiqu'on ne sçache pas encore quand il pourra être en état de s'y rendre.

Le Marquis de Monteleon s'est, dit-on, engagé par un écrit autentique de renvoyer en Espagne sur la fin du mois d'Avril prochain, toutes les Troupes Espagnoles au de-là de 4000. hommes qui doivent rester dans la *Toscane*, suivant les dernieres Conventions ; & qu'il ne reviendra point de Troupes de la même Nation dans les Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, qui seront occupés par leurs propres Milices, sans qu'aucun Officier Espagnol, ou autre étranger, puisse les venir commander.

XIV. *Venise*. Le premier Janvier le Venerable fut exposé pour trois jours dans l'Eglise de *St. Marc*,
N 3 pendant

pendant lesquels les divertissemens du Carnaval furent suspendus. La Régence se rendit en Corps à cette Eglise, pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits pendant l'année dernière, & lui offrir des vœux pour qu'il veuille les continuer durant le cours de celle-ci. Une Procession solennelle, à laquelle assista toute la Noblesse, fit la clôture de cette dévotion.

Mr. Marc Foscarini, fils du Chevalier & Procureur de ce nom, fut élu le 2. par la Régence, pour aller relever Mr. Alvisé Mocenigo de l'Ambassade de France, dont le terme va bientôt expirer.

Le mal contagieux a cessé entièrement dans un Bourg nommé *Spaleio*, où il a fait de grands ravages; mais comme ce fleau continué dans l'*Albanie-Ottomane*, on redouble les précautions pour qu'il ne penetre pas sur les terres de la République.

X V. *Corse*. Tout est toujours en confusion dans cette Isle, malgré les temperamens que l'on employé pour en pacifier les troubles, & pour y faire reconnoître l'Autorité des Genoïs. Les derniers avis qu'on a reçus de la *Bastie*, par un Bâtiment arrivé à *Genes* le 30. Decembre, portent que 2000. hommes qui étoient allés faire une expédition sous le Commandement de Mr. Doria & d'un Officier Allemand, dans le Pays occupé par les Rebelles, en sont revenus avec un butin de 3000. bêtes à corne, après avoir mis le feu aux Bourgs de *Luciano*, *Borgo*, *Ponte*, & *Vencelasco*, & avoir aussi tué environ 500. Rebelles, sans qu'il y eut eu de la part des premiers que dix à 12. Soldats tant tués que blessés. On assure cependant que la Cour de *Vienne* a donné ordre que les Troupes Imperiales ayent à sortir de l'Isle, & se rendre dans le *Milanez* pour y rester jusqu'au mois de Mars.

X VI. *Suisse*. On parle d'une nouvelle conference que

que les Cantons Evangeliques tiendront à *Arau*, sur le renouvellement d'Alliance avec la Couronne de France : la commune opinion est qu'ils y donneront les mains, au cas qu'ils trouvent une sûreté convenable pour leur Religion, & qu'on anéantisse préalablement l'Alliance qui fut contractée en 1715. entre la France & les petits Cantons ; ce qui ne manquera pas de rencontrer des difficultés qui pourront faire aller en fumée toute la négociation, ou du moins la retarder pour quelque-tems ; si une Diette Generale de tout le Corps Helvetique que l'on doit, dit-on, de nouveau convoquer à *Bade* ne met fin à cette importante affaire.

Les Genoïis font lever du monde à force dans les Cantons Catholiques Romains, sur la permission qui leur en a été accordée, pour envoyer ensuite ces Troupes dans l'Isle de *Corse*.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **V***ersailles.* La Reine qui avance toujours heureusement dans sa grossesse, fut saignée le 2. Janvier, & S. M. a gardé la Chambre par précaution pendant quelques jours. Le Duc d'Antin introduisit le même jour auprès du Roi le Sieur Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale, qui presenta à ce Monarque le cinquième & dernier volume d'un Livre intitulé *Gallia Christiana*. Le 5. veille de la fête des Rois, S. M. accompagnée de plusieurs Seigneurs de la Cour, alla souper au Château de la *Muette* ; Elle celebra le lendemain cette fête dans la Chapelle du Château de *Versailles*, en la maniere
accou-

accoutumée ; & le 7. pendant qu'Elle y entendoit la Messe , l'Archevêque de Lion prêta serment de fidélité entre ses mains.

II. Sur un ordre du Roi les Députés du Parlement de *Paris* s'étant rendus ici le 10. ayans à leur tête Mr. du Portail Premier Président , furent conduits à l'Audience de ce Monarque , qui leur déclara sa volonté à peu près dans ces termes : *Je suis fort mécontent de mon Parlement. Je lui ordonne de rayer de ses Regîtres tout ce qui y a été mis depuis le mois de Septembre dernier , pour se conformer à ce que l'on a conclu dans le Conseil d'Etat , & s'il n'obéit pas à mes ordres , je lui ferai ressentir mon indignation.* Par une Lettre de Cachet envoyée à Mr. du Portail , les mêmes Députés furent encore mandés le 13. , pour entendre quelles étoient les intentions du Roi. On les conduisit dans l'Appartement de S. M. assise sur un Fauteuil , & environnée des Princes du Sang , & des Grands Officiers de la Couronne ; Mr. le Chancelier prenant la parole , leur fit un discours des plus vifs qui dura un quart d'heure : il tendoit à blâmer leur conduite , & à leur défendre de ne plus se mêler en aucune manière des affaires présentes ; après quoi ces Deputés retournerent à *Paris* , où les Chambres ont dû s'assembler le lendemain , pour enregistrer tout ce qui venoit de se passer.

III. Le Comte de Solare , fils aîné du Comte de St. Estevan del Puerto , Gouverneur de l'Infant d'Espagne Dom Carlos , nouveau Duc de Parme , arrivé ici d'*Antibes* , eut le 15. une Audience particulière du Roi avec les cérémonies accoutumées. Il complimenta d'abord S. M. de la part de l'Infant , & la remercia ensuite du bon traitement & des grands honneurs que S. A. R. avoit reçus dans toutes les Villes du *Roussillon* , du *Languedoc* & de la *Provence* par où elle a passé , & en particulier du présent
que

que le Grand Prieur de France lui a délivré d'une magnifique épée enrichie de diamans. On assure que le Roi & la Reine d'Espagne ont aussi remercié Sa Maj. à ce sujet, par une Lettre conçue en des termes pleins de reconnoissance.

IV. La dispense d'âge pour le mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chartres étant venuë de Rome, on regla d'abord la cérémonie de leurs épousailles, & le jour en fut aussi fixé. La Duchesse Doüairiere d'Orleans avec les Princesses ses filles, & la Princesse de Conti troisième Doüairiere, se sont renduës ici pour y être presentes. Par la dispense dont on vient de parler le Sr. Pere a donné à Mademoiselle de Chartres les noms de *Louise-Diane*, sous lesquelles elle fut baptisée solennellement le 19. après la Messe du Roi, par le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France: Ce fut le Roi qui fit en cette occasion la fonction de Parain, & la Princesse de Conti troisième Doüairiere, celle de Maraine. Le 21. au soir le Contrat de mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chartres fut signé par Leurs Majestés, & par tous les Princes & Princesses du Sang, & les fiançailles faites ensuite dans le Cabinet du Roi. Le Cardinal de Rohan leur donna le lendemain la benediction nuptiale dans la Chapelle de ce Château, en presence du Roi, de la Reine & de toute la Cour, qui parut à cette ceremonie avec une magnificence extraordinaire. L. M. souperent le soir en public. Les nouveaux mariés furent conduits après le repas dans leur Chambre du lit, où le Roi fit l'honneur au Prince de Conti de lui donner la chemise, & la Reine à la Princesse sa nouvelle Epouse. Le lendemain cet illustre couple reçut les complimens de L. M., de toute la Famille Royale, de même que des Princes & Princesses du Sang. Il se donna le

28. un Ballet magnifique dans le grand Theatre au sujet de la consommation de ce mariage , auquel toute la Cour assista , & les Acteurs & Actrices de l'Opera y firent merveilles.

V. Le Roi a acheté de Mr. de Seignelay pour 300. mille livres tous les Manuscrits du feu Marquis de Louvois , qui a été Ministre d'Etat : ils ont déjà été transportés dans sa Bibliotheque. Le Comte de Clermont , Prince du Sang , a acheté aussi pour une somme de 16500. livres un beau diamant qu'avoit feu Mr. de la Faye , Membre de l'Académie Française ; & pour celle de 5500. livres le Cabinet de pierres gravées de ce défunt.

VI. Sur la démission volontaire faite par l'Archevêque de *Bezangon* de l'Archevêché de ce nom , Sa Maj. en a disposé en faveur de l'Evêque d'Autun : Elle a pourvu pareillement de l'Evêché de *Mâcon sur Saone* , l'Abbé de Valleras , Agent du Clergé ; & la Duchesse de Nevers , Dame d'honneur de la Duchesse d'Orleans , a été gratifiée de 10000. écus que le Roi lui a fait remettre , à l'occasion du mariage de Mademoiselle de Chartres avec le Prince de Conti.

VII. La Cour alla le soir du 2. Février à *Marly* , pour y passer environ 3. semaines. Depuis plusieurs jours elle avoit envoyé ordre à *Toulon* & à *Marseille* d'y équiper une Escadre de cinq Vaisseaux de guerre , trois Brûlots & deux Galiotes à bombes , pour se rendre devant *Alger* sur la fin du mois d'Avril prochain : Mr. du Gué-Trouin la doit commander , & immédiatement après son arrivée dans le Port d'*Alger* , exiger une Assemblée du Divan , dans laquelle il demandera une satisfaction authentique , sur ce que les Corsaires de cette Republique ont violé le dernier Traité conclu avec le Roi , par les insultes qu'ils ont faites en diverses occasions au Pavillon de

S.

S. M.: Ce Chef d'Escadre prescra même au Divan la maniere dont le Roi veut qu'on lui donne cette satisfaction ; & en cas de refus, il a ordre de bombarder la Ville & ses Vaisseaux Corsaires. Le Comte de Solare a pris son Audience de congé de L. M. & de toute la Famille Royale , pour retourner incessamment auprès de l'Infant Duc son Maître.

VIII. *Paris.* On assure que le Marquis de Castelar suivra dans peu le Roi à *Marly* , & qu'il y occupera l'Appartement du Duc de Noailles. Le 16. Janvier ce Ministre donna dans son Hôtel un souper splendide à l'occasion de l'heureuse arrivée à *Livorne* de l'Infant Dom Carlos , dont il avoit reçu la nouvelle par un Exprés ; & le 20. S. Exc. celebra aussi l'anniversaire de la naissance de ce Prince , qui entra ce jour-là dans la dix-septième année de son âge , par un somptueux festin qu'elle donna à tous les Maréchaux de France qui étoient en Ville , aux Ministres étrangers , & à plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour. Le Duc de Bourbon , Grand Maître des mines en France , a donné ordre au Marquis de Breteuil de faire en sorte qu'on perfectionne le travail d'une mine de plomb , nouvellement découverte en *Bretagne* , dont on espere retirer de grands profits.

IX. Il arriva le 21. de tristes accidens en cette Capitale , causés par un broüillard si épais , que les plus avancés en âge n'ont pas mémoire d'avoir rien vû de semblable. Un Carosse dans lequel étoient une Sage-femme & une Nourrice avec un enfant nouvellement né , qu'on venoit de baptiser dans l'Eglise de *St. Paul* , tomba entr'autres dans la Riviere près de la Porte de ce nom , & ils furent tous noyés , de même que les Chevaux , n'y ayant eu que le Cocher qui eut le bonheur de se sauver. Un autre Carosse tomba aussi dans le fossé près de la
Porte

Porte *St. Antoine*, le Cocher & les deux Chevaux furent noyés, & la personne qui étoit dans ce Carrosse eut ses deux jambes cassées. Le Prince & la Princesse de Conti arriverent ici le 27. de *Versailles* pour rendre les visites que L. A. avoient reçues sur la consommation de leur mariage.

X. Depuis quelques jours on a conduit à la *Bastille* diverses personnes qui prétendoient avoir eu des convulsions dans le Cimetiere de la Paroisse de *St. Medard*, sur le tombeau de l'Abbé Paris, dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux, & l'on a publié une Ordonnance du Roi, par laquelle il est très-expressément enjoint de tenir fermée la porte dudit Cimetiere, pour empêcher désormais le peuple de s'y rendre : 24. Medecins & Chirurgiens étoient allés préalablement à ce Cimetiere, afin d'examiner la cause des convulsions, qui ont occasionné l'Ordonnance suivante ; mais ils ont découvert par l'examen de plusieurs qui affectoient d'en être attaqués, que ce n'étoit qu'une imposture ; de sorte que tous les prétendus miracles de feu l'Abbé Paris, tombent par ce moyen. Voici la copie de cette Ordonnance.

SA Majesté étant informée de tout ce qui s'est passé, & de ce qui se passe encore journellement dans l'un des Cimetieres de la Paroisse de *St. Medard*, & notamment à l'occasion des mouvemens & agitations prétendues involontaires de differens Particuliers, qui affectent de s'y donner en spectacle ; Sa Majesté auroit jugé à propos de donner ses Ordres pour en faire arrêter plusieurs, & les faire examiner par un nombre considerable de Medecins & Chirurgiens, pour en dresser leur Rapport, & porter leur jugement sur la cause & la nature desdits mouvemens & agitations ; ce qui ayant été exécuté, les-

dits

des Princes &c. Mars 1732. 197

dits Médecins & Chirurgiens ont atesté & déclaré unanimement, que lesdits mouvemens n'ont rien de convulsif ni de surnaturel, & qu'ils sont entierement volontaires de la part desdits Particuliers ; d'où il résulte qu'on a cherché manifestement à faire illusion, & à surprendre la credulité du Peuple. Sa Majesté a jugé nécessaire de faire absolument cesser un tel scandale, & le concours du Peuple, qui est devenu d'ailleurs une occasion continuelle de discours licentieux, de vols & de libertinage ; Et Elle s'est portée d'autant plus volontiers à prendre cette résolution, qu'Elle empêchera par là toute contravention & désobéissance au Mandement donné par le Sr. Archevêque de Paris le 15. Juillet. Vu les Rapports, en datte des 11. , 15. , 17. , 18. , 19. & 23. Janvier, signez par les Médecins & Chirurgiens y dénommés, Sa Majesté a ordonné & ordonne, que la porte du petit Cimetiere de la Paroisse de St. Medard, sera & demeurera toujours fermée ; fait défenses de l'ouvrir, si ce n'est pour cause d'inhumation ; Et défend pareillement à toutes personnes, de quelque état & qualité qu'elles soient, de s'assembler dans les Ruës qui environnent ledit Cimetiere, & autres Ruës, places, ou maisons ; le tout à peine de désobéissance, même de punition exemplaire, s'il y échet. Enjoint au Sieur Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, de tenir la main à l'exécution de la presente Ordonnance, qui sera lûë, publiée & affichée par tout où besoin sera. Fait à Versailles le 27. Janvier 1732.

Signé LOUIS,

Et plus bas, PHELYPEAUX.

On prit cependant les précautions lorsqu'on afficha cette Ordonnance, de poster à une certaine distance 25. Soldats de chaque Compagnie du Regiment des Gardes Françoises, & de tenir aussi trois Brigades du Guet tant à pied qu'à cheval. L'Archevêque de cette Ville a fait de son côté afficher aux portes de l'Eglise de *St. Medard* un Mandement qui défend à tout Ecclésiastique d'y celebter la Messe sans sa permission: il a cependant jugé à propos depuis de faire cesser cette défense. Le grand zèle que ce Prélat fait paroître en toute occasion pour les interêts du St. Siege, lera, dit-on, récompensé par le premier Chapeau de Cardinal qui viendra à vaquer.

XI. Mr. Buffy-Rabutin, Evêque de *Luçon* fut reçu le 7. Février à l'Académie Française, en la place de feu Mr. de la Motte. Le Marquis de Castellar, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, qui avoit reçu avis que l'Infant Dom Carlos avoit été attaqué de la petite verole, a reçu aussi l'agréable nouvelle par un Exprés dépêché de *Livorne* le 25. du mois dernier, que ce Prince étoit entierement rétabli de cette maladie. On a fait ici pour le service de S. A. R. une douzaine d'habits magnifiques, qui ont été envoyés à *Genes*, pour être transportés de là où elle le jugera à propos. Des avis venus de cette dernière Ville portent que le Duc de *St. Aignan* y étoit arrivé le 29. Decembre, allant à son Ambassade de *Rome*; que les Genoïis n'ayant pas voulu lui faire une reception convenable, il étoit resté avec toute sa Famille à bord des Galeres qui doivent le conduire à *Civitta Vecchia*; que le 17. Janvier Son Exc. étoit encore dans la Rade de *Genes*, & que la Duchesse son Epouse, & la plûpart de ses Domestiques y étoient même tombés malades. On travaille actuellement au Conseil du Commerce à examiner

des Princes &c. Mars 1732. 199
examiner un projet , pour augmenter & ameliorer
les colonies du *Mississipi*.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ALLEMAGNE, & en
TURQUIE depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. Après l'arrivée d'un Exprés dépêché
de Constantinople par Mr. Dalhman , Mini-
stre de l'Empereur , le bruit s'est répandu que les
Turcs avoient dessein de déclarer la guerre à la Re-
publique de Venise ; que le Grand Seigneur faisoit
même équiper actuellement une Flotte de 18. Vais-
seaux de guerre , & de beaucoup d'autres Bâtimens
pour aller attaquer les Isles de Zante & de Corfou ;
que cette expédition seroit confiée au fameux Ca-
pitaine Bacha Gianum Coggia qui a été rappelé de
son exil ; & que le Grand Vizir avoit eu diverses
conferences là dessus avec le Comte de Bonneval.
Mais comme l'on n'a pas reçu depuis la confirma-
tion de cette nouvelle , on se flatte qu'elle est sans
fondement , d'autant plus que le Consul Turc qui
fait ici la résidence , a fait ses efforts pour la dé-
truire , dans une Audience qu'il a eu à ce sujet du
Prince Eugene de Savoye. Cependant il y a tout
lieu de croire que si les Turcs viennent à tourner
les armes contre les Venitiens, S. M. Imp. ne man-
quera pas de faire une puissante diversion en faveur
de ces derniers , & donnera des ordres pour aug-
menter considérablement ses Troupes.

II. Le Comte Charles-Gustave de Lowenwolde ,
Ministre de Russie, est parti en poste pour retourner
auprès de la Czarine sa Maîtresse , fort satisfait de
ses

les négociations , & des grands honneurs qu'on lui a faits pendant son séjour en cette Cour. On assure que le Traité d'Alliance conclu en 1726. entre l'Empereur & la Couronne de Russie a été renouvelé avant son départ , & que la Garantie de la Succession des Etats de part & d'autre , a été stipulée dans ce nouveau Traité ; c'est de quoi l'on pourra être mieux informé dans la suite. Le Comte Nicolas Palfi s'est démis , avec l'agrément de l'Empereur , de son Regiment d'Infanterie , en faveur du Prince de Saxe-Hilburghausen , qui en étoit le Colonel-Commandant.

III. Dans un Conseil d'Etat que tint l'Empereur le 8. Janvier , le Duc de Saxe-Zeitz prêta serment de fidélité entre les mains de ce Monarque , en qualité d'Archevêque de *Farsaglia* , & d'Evêque de *Reginogradecino* en *Bohème* : ce Prélat se dispose à partir incessamment pour aller prendre possession de ce dernier Evêché , la plus grande partie de ses bagages ayant déjà pris les devans avec quelques-uns de ses Domestiques. La Comtesse de Proseau , l'une des Dames de l'Imperatrice Regnante , prit le même jour l'habit de Religieuse dans le Couvent de *Sté. Therese* à *Neustatt* , où elle fut accompagnée par la Serenissime Archiduchesse Leopoldine , qui y passa la nuit suivante.

IV. Un Gentilhomme de l'Infant Don Carlos , nouveau Duc de Parme , est venu remercier l'Empereur de la part de ce Prince , de tout ce que Sa Maj. Imp. a fait en sa faveur , par rapport aux affaires d'*Italie*. On doit , dit on , envoyer dans ce Pays-là un Ministre , pour complimenter S. A. R. sur son heureuse arrivée à *Livorne*. Le Comte Salviati-
 ••• , Envoyé de *Parme* , a reçu de la Cour une certaine quantité de médailles frappées à l'occasion de la prise de possession de ce Duché pour le nouveau

Duc,

Duc , avec ordre de les distribuer à plusieurs personnes de distinction : ce qu'il a fait en se distinguant depuis peu par une fête magnifique , qu'il a donnée aux principaux Seigneurs de la Cour au sujet de l'anniversaire de la naissance de ce Prince. On n'apprend rien touchant la succession du Duché de *Deux-Ponts* , ce qui fait croire qu'il n'a encore été rien décidé là-dessus.

V. Comme les affaires de *Corse* paroissent plus embrouillées que jamais , on parle d'envoyer au Printems prochain dans cette Isle un grand renfort de Troupes Imperiales , afin d'y avoir une Armée de 15000. hommes, commandée par le Prince Louis de Wirtemberg, qui aura sous lui deux Lieutenans-Generaux & quatre Majors-Generaux , & de réduire par ce moyen les Rebelles , que l'on apprend avoir parmi eux plusieurs Officiers étrangers. Ce sera , dit-on , le Baron de Schmetau , arrivé tout récemment d'*Italie* , qui conduira ce nouveau renfort ; mais on ne doit exécuter cette resolution , qu'après que le Baron de Wachtendonck , que l'on attend de la *Basile* , aura fait rapport à l'Empereur de l'état des choses dans ce Pays là.

VI. Le Comte de Seckendorff partit le 28. de cette Ville pour retourner à la Cour du Roi de Prusse : Le Baron de Gentilotti , Chancelier du Tirol , y est au contraire arrivé avec divers Conseillers , pour recevoir des ordres touchant la prochaine Foire de *Bolzano* , qui est une petite Ville d'*Italie* dans le Vicentin , située à deux lieues de *Vicenze* , & sur ce qui concerne les affaires de *Saltzbourg*. De fortes representations faites à ce dernier sujet à S. M. Imp. , ont , à ce que l'on prétend , effectué , que ce Monarque a envoyé ordre à son principal Commissaire à la Diette de *Ratisbonne* d'y déclarer que les griefs des Protestans Saltzbourgeois

fussent examinés, & qu'on ordonnât aussi aux Troupes Imperiales qui sont dans ce Diocèse de les traiter avec toute la douceur possible. Le Baron de Kirchner, second Commissaire de l'Empereur à la même Dierte, & le Comte de Harrach qui y ménage les intérêts du Royaume de Boheme, sont venus faire rapport à la Cour de tout ce qui s'est passé à cette Assemblée au sujet de la *Pragmaticue-Sanction*, qui a passé à la pluralité des voix, comme nous l'allons voir.

VII. *Ratisbonne.* Ce fut le 11. Janvier qu'on termina cette grande affaire, selon les vuës pacifiques de l'Empereur. Lorsque les Ministres furent assemblés dans leurs différens Colléges, les Directeurs demanderent s'il y avoit quelqu'opposant à la conclusion qu'on avoit prise le 7. precedent, mais il n'y eut que les Ministres des Electeurs de Baviere, de Saxe & Palatin, & ceux de l'Evêque de Freysinghen & de *Ratisbonne*, qui continuerent leur opposition, formée le 19. Decembre dernier.

* Voyans cependant que personne n'y faisoit aucune attention, & que l'affaire alloit être mise à sa fin, ils délivrerent une ample Protestation & déclaration : Elle porte en substance ; „ Que quoique les „ Electeurs leurs Maîtres n'ayent jamais eu dessein „ de s'opposer aux intentions de Sa Majesté Imp., „ Leurs Alteſſes Electorales n'avoient pû cependant „ concourir avec les autres Princes dans la Garantie „ de la Pragmaticue Sanction ; qu'Elles déclarent „ par consequent ne vouloir prendre aucune part „ dans tout ce qui pourra être fait ou conclu là „ dessus, ni être responsables de ce qui pourra en „ résulter, protestans contre cela dans toutes les „ formes. Ces Ministres retirés, les autres travaillèrent

* Il en a été fait mention au dernier Journal, pag. 128.

vâillèrent avec tant de chaleur que le même jour l'affaire fut entièrement terminée ; Alors le Ministre de l'Electeur de Mayence remit entre les mains du Prince de Furstenberg la *Resolution* prise à ce sujet à la pluralité des voix par les Etats de l'Empire : En voici une fidele traduction.

SOit notifié par la presente au Prince Frobenius Ferdinand de Furstenberg, principal Commissaire de l'Empereur à la presente Assemblée generale de l'Empire, &c. &c. ; Qu'ayant examiné avec toute l'attention convenable, dans les trois Colleges de l'Empire, le Decret Imperial de Commission, communiqué aux Etats le 19. Octobre & le 5. Novembre 1731. , & y ayant vû que Sa Majesté Imperiale souhaite que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, se chargent au nom dudit Empire, conformément à la teneur du deuxieme article du Traité conclu le 16. Mars de l'année dernière, entre Sa Maj. Imp. & la Couronné d'Angleterre, de la Garantie de l'ordre de succession, établie par Sa Maj. Imp. dans sa Maison Archiducalle le 19. Avril 1713. , par raport à tous les Royaumes Héreditaires & Pays qu'Elle possédoit alors, en forme d'un Fidei Commis perpetuel, indivisible & inséparable, selon l'ordre de Primogeniture en faveur des deux sexes ; Qu'ayant particulièrement considéré, que par le maintien inséparable & indivisible de tous les Royaumes & Pays possédez par Sa Maj. Imp., cette grande Puissance unie à servir à l'avenir de Boulevard à la Chrétienté, qu'Elle maintiendra la balance de l'Europe, qu'Elle conservera la liberté Germanique, dont le salut dépend de la tranquillité generale & de la Paix en Europe, & que sur tout Elle défendra & maintiendra l'honneur, les droits & les Constitutions de l'Empire, contre toute attaque & entreprise ennemies ; Et que de

○ 2

plus,

plus, la garantie de l'Empire étant jointe à celle des autres considérables Puissances étrangères, si fort portées pour le bien public, & qui ont reconnu que les vûes de Sa Maj. Imp. étoient les moyens les plus convenables pour maintenir la tranquillité generale de l'Europe, il ne seroit pas facile à qui que ce soit d'entreprendre quelque chose contre ces grandes Puissances unies, par où on éloigneroit tout ce qui pourroit donner lieu à tant de malheureuses divisions, guerres & effusion du sang, qui pourroient arriver si les Etats de l'Empereur venoient à être separez, & qui seroient capables de mettre toute l'Allemagne en feu; les Etats, après avoir mûrement delibéré sur cette importante affaire & sur les circonstances, ont résolu de remercier Sa Maj. Imp. de ses soins Paternels pour éloigner tous les dangers qui pourroient troubler le salut, l'honneur & la sûreté de l'Empire, & d'accepter la garantie demandée par Sa Maj. Imp. de l'ordre de succession de tous les Royaumes Héritaires & Pays qu'Elle possède, ainsi qu'il a été établi par Sa Maj. Imp. dans sa Maison Archiducalle le 19. Avril 1713., & conformément à l'article II. du Traité conclu, entre Sa Maj. Imp. & la Couronne d'Angleterre, (la teneur de cet article est inserée ici mot à mot) comme ils le font par la presente, en y consentant, l'acceptant entierement, & déclarant qu'ils défendront cet ordre de succession tel qu'il a été établi, contre tous ceux qui voudroient s'y opposer, ou troubler en quelque maniere que ce soit Sa Maj. Imp. ou ses Successeurs dans la possession d'aucun de ses Royaumes Héritaires & Pays, & qu'ils employeront pour cet effet en tout tems, en cas de besoin, toutes leurs forces, & tout ce qui sera nécessaire pour le maintien & l'exécution de cette garantie de l'Empire, les Etats de l'Empire se confiant que d'un autre côté on leur fournira tous les secours nécessaires,

des Princes &c. Mars 1732. 205
res, en cas de quelque danger inopiné ou attaque
ennemie, &c.

(L. S.)

De la Chancellerie Electorale de Mayence.

On expédia le même jour 11, Janvier des Ex-
prés pour aller porter cette nouvelle en diverses
Cours d'Allemagne ; & après que les Ministres des
Electeurs Opposans eurent fait remettre leur Prote-
station au Protocole dans le College Electoral & celui
des Princes , ils partirent aussi pour retourner cha-
cun à leur Cour. La Ratification de l'Empereur
touchant la *Pragmatique Sanction* , est depuis arrivée
de *Vienne* ; elle fut même portée le 2. Février à la
Dictature publique.

VIII. L'Empereur ayant exhorté par écrit l'Ar-
chevêque de Saltzbourg à laisser jouir ses Sujets
Protestans du benefice de sortir tranquillement du
Pays, ce Prince a prolongé leur sortie jusqu'au mois
d'Avril ; il leur a aussi accordé trois années pour
vendre leurs Biens , qui seront néanmoins admini-
strés par des Catholiques Romains ; mais le Corps
Evangelique , qui tient à *Ratisbonne* de frequentes
conferences sur l'affaire des Saltzbourgeois , exige
pour cette sortie le terme de trois ans fixé par les
Loix de l'Empire , & qui , dit-il , ne sçauroit ab-
solument être changé par l'Archevêque de Saltzbourg,
sans la concurrence des autres Etats. Le même Corps
a présenté de nouveau un Memoire à ce sujet au
Ministre de Saltzbourg , qui l'a reçu amiablement,
& avec promesse d'employer ses bons offices là-dessus
à la Cour de son Principal ; il a de même envoyé
une seconde Lettre au Ministre de Saxe à la Cour
de *Vienne* pour la remettre entre les mains de l'Em-
pereur ; quoiqu'il y eut peu que le principal Com-
missaire de ce Monarque à la Diette , eut reçu un

Rescrit, en réponse aux dernières instances faites à S. M. Imp. par les Ministres des Puissances Protestantes, en faveur de ceux de leur Communion dans l'Archevêché de *Salzbourg*; ce Rescrit porte entre autres, " qu'il ne sera pas souffert qu'on agisse " envers les *Salzbourgeois* Protestans contre les " Constitutions de l'Empire & la Paix de *Westphalie*; " mais que quant à la Commission Locale que le " Corps Evangelique proposoit aussi dans sa Lettre, " S. M. Imp. ne pouvoit pas encore s'expliquer là " dessus.

Ce sont là les principales circonstances d'une affaire dont les suites ont été jusqu'ici fort appréhendées; il nous reste à dire, qu'une foule de Protestans sortans tous les jours du Pays de *Salzbourg*, l'Archevêque de ce nom a requis l'Electeur de Baviere de leur accorder le libre passage par ses Etats; & que ce Prince y a consenti, à condition que ces Protestans prissent leur chemin par *Trautstein* ou *Reichenhall* sur les frontieres de *Salzbourg*, pour être conduits de-là à *Schongau* ou à *Landsberg*, afin d'y passer la *Lech*, pour entrer dans le Territoire de l'Empire, sans pouvoir se separer ni s'arrêter en aucun autre endroit de la Baviere, ni y commettre aucun desordre; que S. A. E. a même ordonné à ses Baillifs & autres Officiers Civils, de donner à ces gens-là toute assistance, & de leur fournir des vivres en payant.

IX. *Breslau*. Le Comte de *Kuffstein*, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, ayant fait ici son entrée publique avec beaucoup de magnificence, fut conduit le 22. Janvier à l'Audience publique de l'Electeur de Mayence, par le Comte de *Wallendorff*, Grand Chambellan de S. A. E.; ce Ministre, après lui avoir remis une Lettre écrite de la propre main de l'Empereur, lui fit le Discours suivant pour la
remercier

remercier de la part de ce Monarque, des bons offices qu'elle a rendus, afin d'engager la Diette generale de l'Empire à se charger de la Garantie de la Pragmatique Sanction.

SERENISSIME ELECTEUR, &c

Tous ceux qui aiment véritablement la Patrie, reconnoissent sans doute, qu'en mettant heureusement à fin l'importante affaire de la Garantie, on a par ce moyen affermi le salut de l'Empire, la Paix, la tranquillité & l'union, tant au dedans qu'au dehors de l'Empire, comme aussi le maintien indivisible de tous les Royaumes Hereditaires & Etats que la très-illustre Maison d'Autriche possède actuellement, & par consequent la balance du pouvoir en Europe.

L'Empereur est pleinement convaincu, qu'après Dieu, Votre Altesse Electorale, par sa magnanimité reconnue, par sa profonde sagesse, & par son admirable constance, a le plus contribué à l'heureux succès d'une affaire si importante.

C'est pourquoi S. M. Imp. n'a non seulement ordonné d'en remercier V. A. E., mais Elle m'a aussi envoyé, pour marque de sa satisfaction, la presente Lettre écrite de sa propre main, avec ordre de la remettre à V. A. E., avec le plus profond respect; il semble, Très-gracieux Electeur, que le Ciel ait choisi exprés pour l'exécution d'une si importante affaire, un Electeur si grand & si éclairé, afin que sa gloire puisse, avec la Garantie de la Succession de la très-illustre Maison d'Autriche, subsister jusqu'à la fin des siècles.

Quant à moi, je m'estime très-heureux, qu'après avoir eu l'honneur d'exalter la conduite admirable que V. A. E. a tenue depuis le commencement jusqu'à la fin de cet important Ouvrage, j'aye à present celui
d'en

d'en féliciter V. A. E. en me recommandant très-humblement à sa haute faveur.

L'Electeur répondit à ce Discours d'une maniere également convenable & gracieuse : le Comte de Kufftein fut traité très-splendiblement à dîner par les Grands Officiers de S. A. E., & il fut ensuite reconduit à son logement avec les mêmes cérémonies qu'on l'y avoit été prendre.

X. Prusse. La Cour se tenoit encore à *Potzdam* sur la fin de Janvier. Le Prince Hereditaire de Brandebourg-Bareith, qui s'y étoit rendu avec la Princeffe son Epouse, en partit le 10. du même mois pour retourner à *Bareith*, de compagnie avec cette Princeffe, à qui le Roi a fait de magnifiques presens avant son départ. S. M. ayant pris la résolution de faire fleurir de plus en plus la Colonie Françoisé ci-devant établie à *Potzdam*, & d'accorder de nouveaux avantages, tant aux François qu'aux autres étrangers qui viendront à l'avenir s'y établir, a jugé de faire publier pour cet effet l'Edit dont voici les Atticles.

, ART. I. Que tous les artisans qui viendront des
, Pays étrangers s'établir à *Potzdam* & qui donneront leurs Noms aux Residents de Sa Majesté, ne
, jouiront pas seulement en vertu de l'Edit de Naturalisation du 13. Mai 1709., de tous les avantages qui y sont accordés ; mais aussi qu'ils
, seront traités sur le même pied que tous les autres Refugiés qui y viendront pour cause de Religion, de *Suisse*, du *Palatinat*, des *Pays-Bas*,
, ou de quelque autre Royaume ou Pays étranger,
, & qui voudront se réunir au Corps des François.
, A ces causes, Sa Majesté leur accorde aussi le
, Privilège de ne dépendre que du Tribunal de cette Nation, à moins que quelques-uns de ces
, étran-

» étrangers ne voulussent plutôt se mettre sous la
» Jurisdiction du Magistrat Allemand.

» 2. Comme le Roy a établi des Ministres & Maî-
» tres d'Ecole dans les autres Colonies Françoises,
» & les a pourvûs d'apointemens convenables, Sa
» Majesté l'a aussi fait à *Potzdam*, ne voulant pas
» que les nouveaux établis à *Potzdam*, de même
» que tous ceux des autres Pays de sa dépendance,
» contribuent à l'entretien des Ministres & Maîtres
» d'Ecole. D'ailleurs, Sa Majesté veut que par
» rapport à la Discipline Ecclésiastique, cette Colonie
» soit dirigée selon celle des Eglises Françoises,
» sans néanmoins préjudicier au Droit qui appartient
» à Sa Majesté, comme premier Evêque; mais
» pour ce qui concerne les affaires Civiles, on se
» reglera sur l'Ordonnance du 14. Avril 1699.
» émanée par le défunt Roy Pere de Sa Majesté.

» 3. La nouvelle Colonie de *Potzdam* jouïra
» entierement de tous les autres Privileges accor-
» dés aux Refugiés par les Edits précédens, & par-
» ticulierement de l'exemption de 15. ans des taxes
» sur les Métiers, les Maisons & les Terres, & ge-
» neralement de tous les Impôts & charges publi-
» ques, excepté des Accises ou droits sur la con-
» somption; Et on leur en donnera les assurances
» nécessaires, avant qu'ils aillent s'y établir.

» 4. Ceux qui auront exercé comme Maîtres
» leur Métier dans leur Pays quel qu'il soit, seront
» reçûs dans cette Maîtrise, sans faire leurs preuves,
» s'ils peuvent prouver par de bons Certificats ou
» des témoins, qu'ils ont été reçûs à la Maîtrise
» chez eux, & qu'ils y ont été reconnus pour tels.

» 5. Les Refugiés qui se trouveront en état,
» d'établir quelques Manufactures ou Fabriques,
» telles qu'elles soient, jouïront en vertu du present
» Edit de faveurs particulieres, pour l'avancement

» de

„ de leurs entreprises, & seront même soulagés dans
 „ les frais du transport ; ce qu'ils pourront régler
 „ selon l'équité, avec les Présidens du Roy qui ré-
 „ sideront le plus près de leurs domiciles: Voulant
 „ Sa Majesté que toutes les difficultés ou obstacles
 „ qui pourroient naître là-dessus, soient non seu-
 „ lement entierement suprimés, mais aussi qu'on
 „ leur fournisse tous les moyens convenables pour
 „ avancer leurs desseins.

„ 6. Les Capitalistes étrangers qui auront des-
 „ sein de s'établir à *Potzdam*, & d'y vivre de leurs
 „ interêts, ne jouiront pas seulement des benefices
 „ susdits de Jurisdiction, & de l'exemption de 15.
 „ ans, excepté des Accises, mais seront aussi fa-
 „ vorisés d'une pension sur la liste Civile des Fran-
 „ çois, selon leur faculté, leur état, & leur rang,
 „ avant même leur arrivée à *Potzdam*: Et ils pour-
 „ ront tant eux que leurs parens, être élevés à
 „ toute sorte de dignités, comme les Sujets nés
 „ du Pays.

„ 7. En cas que quelque Officier, qui se soit
 „ distingué à la guerre, & n'ait jusqu'à present eu
 „ aucune, ou seulement une modique pension, vien-
 „ ne à s'établir à *Potzdam*, il pourra se faire con-
 „ noître: Et Sa Majesté, selon l'exigence du cas,
 „ le pourvoira d'une pension, ou augmentera celle
 „ dont il jouit déjà.

„ 8. Si quelqu'un de la Colonie vouloit rebâtir
 „ à son gré quelque vieille maison, ou en rebâtir
 „ une nouvelle, il recevra suivant la taxation de ses
 „ frais 10. pour cent, à peu près comme cela est
 „ en usage à l'égard des Bourgeois Allemands; ce
 „ qui leur sera payé du Bureau de l'Accise; Et on
 „ leur accordera quelques autres faveurs, soit par
 „ rapport aux materiaux ou autrement, selon l'exi-
 „ gence des cas,

„ 9. Sa Majesté a résolu d'accorder la protection
„ Royale, contre la levée des Soldats par force, à
„ ceux qui viendront des Pays étrangers s'établir à
„ *Potzdam*, pour y augmenter la Colonie Françoisé
„ Reformée.

„ 10. Enfin, Sa Majesté écoutera toujours fa-
„ vorablement les remonstrances qu'on pourroit lui
„ faire, pour étendre, confirmer & améliorer cette
„ Colonie de *Potzdam*, ayant à cette fin autorisé
„ Mr. de Cocceji son Ministre Privé d'Etat, & Mr.
„ de Polens Capitaine de son Regiment de Grenadiers,
„ de trouver tous les moyens & de les proposer ensuite à Sa Majesté, par lesquels l'on
„ pourroit augmenter cette Colonie, la faire fleurir,
„ & la conserver toujours sur un bon pied.
„ En foi dequoi, &c.

Signé F. GUILLAUME,

Et plus bas, DE COCCEJI.

On se dispose à *Berlin* à faire une magnifique
reception au Duc de Lorraine qui y est attendu,
le Roy formera, dit-on, un Camp de quelques mille
hommes de ses meilleures Troupes pour faire plaisir
à ce Prince.

XI. *Hannover*. Sur l'avis qu'on reçut le 18.
Janvier que S. A. R. faisoit état d'arriver le len-
demain à *Herrenhausen*, venant d'Angleterre, &
en dernier lieu de *Wexel*, on y envoya d'abord un
Détachement des Gardes du Corps, & une Compagnie
des Gardes à pied, & la Regence donna aussi
ses ordres, pour y recevoir ce Prince avec toutes
les marques d'honneur qui lui sont dûës; ce qui fut
exécuté; le 20. ce Prince vint en cette Ville au
bruit d'une triple décharge de tous les Canons des
Ramparts: Il étoit dans un Carosse Royal attelé
de six Chevaux d'une beauté singulière, environné
&c.

& suivi par deux Pages à cheval du Roy de la Grande-Bretagne, quatre Gardes & plusieurs Laquais. Les Seigneurs de la suite étoient dans quatre autres Carosses, l'un à six chevaux & les autres à deux chevaux chacun. S. A. R. se rendit en droiture à l'Eglise des Catholiques, où Elle entendit la Messe qui fut célébrée par le Pere Artzhei Jesuite & son Aumônier. Le service divin fini, Elle retourna à *Herrenhausen*; tous les Seigneurs & Dames de cette Ville s'y étoient rendus pour lui faire leur cour. Ce Prince s'entretint quelque-tems avec eux; il fut ensuite traité très-splendidement à dîner, & la plupart de cette Noblesse eut l'honneur de manger avec lui. Pendant le repas, il y eut un beau concert de musique. Le 21. sur les neuf heures du matin, S. A. R. partit au bruit du canon, après avoir donné ici, comme ailleurs, de grandes marques de sa générosité, & acheté une grande quantité de bijoux & de vaisselle d'argent, pour continuer ses libéralités dans les lieux où Elle passera.

XII. Le Duc de Lorraine alla dîner ce jour-là à *Peine*, Place qui relève du Diocèse de *Hildesheim*; il y fut reçu & complimenté de la part de l'Electeur de Cologne, par le Baron de *Twickel* Evêque de *Botti*, & Gouverneur General de cet Evêché. Le soir il arriva à *Wolfembüttel*: on lui fit tous les honneurs qu'il pouvoit y attendre de la part du Duc de Brunswick-Wolfembüttel, pere de l'Impératrice Regnante; le 22. S. A. R. arriva à *Blankenbourg*, où le Duc & la Duchesse, qui y étoient depuis quelque-tems, lui firent un accueil très-gracieux: Elle y a été traitée avec magnificence, & on lui a procuré differens plaisirs, pendant le séjour qu'Elle y a fait. Le Duc de Brunswick-Wolfembüttel étant revenu le 31. de *Blankenbourg* à *Brunswick* avec toute la Cour, Son Alt. Serenissime fut suivie

suivie le lendemain après midi par le Duc de Lorraine, qui fut reçu au bruit du canon, & la Garaison en parade pour lui faire honneur. Ce Prince vit le lendemain l'ouverture de la Foire, étant accompagné du Duc & de la Duchesse de Brunswick-Wolfembuttel, du Duc de Bevern, du Prince de Waldeck, du Comte d'Althan, & d'un grand nombre d'autres personnes de distinction. Cette Illustre Compagnie alla le soir du 5. Février assister à la representation d'un Opera Allemand qui dura jusqu'au lendemain matin.

XII. *Saxe. Dresde.* Le Roi de Pologne revenu le 3. Janvier de *Varsovie* en cette Ville, alla d'abord feliciter sur le nouvel an la Princesse Epouse du Prince Royal & Electoral ; tous les Generaux qui étoient absens s'y étoit rendus selon ses ordres : Sa Maj. s'applique assidument avec eux & ses Ministres à regler les affaires qui l'ont obligé de revenir de *Varsovie* : Elle fait état néanmoins d'y retourner le plutôt qu'il lui sera possible, afin de disposer toutes choses pour la tenuë d'une Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie. Depuis l'ouverture du Carnaval, qui se fit ici au commencement de ce mois, par des Comedies, des redoutes & des festins, le Prince Royal, le Duc de Saxe-Weyssenfels, la Comtesse d'Orzelska presentement Duchesse de Holstein, la Princesse de Teschen, Mr. de Bruhl, Conseiller Privé, & Mr. de Loos, Grand Ecuyer, donnent alternativement tous les samedis des fêtes magnifiques, qui sont toujours honorées de la presence du Roi.

XIV. *Turquie. Constantinople.* Le Grand Vizir maintient son crédit & son autorité, & l'on continuë de jouir dans cette Capitale de la tranquillité que ses soins ont rétablie. Pour l'affermir d'autant plus, il a representé plusieurs fois au Sultan la necessité

cessité qu'il y avoit de se faire voir à ses Sujets ; mais ses remontrances là-dessus n'ont encore eu aucun effet, Sa Hauteſſe demeurant renfermée dans le Serail sans se montrer, & sans paroître portée à déclarer la guerre aux Chrétiens, que les Janissaires & la populace demandent à cōr & à cri. Cette conjoncture paroît cependant bien embarrassante au Grand Seigneur ; elle lui découvre d'un côté les événemens sinistres, qui ont presque toujours été la suite des infractions aux Trêves conclües avec les Puissances de la Chrétienté : Ce Prince connoit d'ailleurs combien il lui est important de se conserver l'amitié de son peuple, fut-ce même par une déference aveugle à toutes ses volontés. On est impatient de voir quel parti sera pris sur des points si critiques.

Gianum Coggia, qu'on avoit rapellé de son exil, pour reprendre les fonctions de Capitaine-Bacha, ou autrement de Grand Amiral de la Flotte Ottomane, s'en est excusé sur son âge avancé, en priant Sa Hauteſſe de lui laisser la liberté de finir ses jours en repos, sans se mêler en aucune maniere des affaires du Gouvernement ; mais la vûë du risque qu'il y a de se charger de nouveau d'un Emploi si dangereux, n'auroit-elle pas le plus de part à ce refus ?

Par un Courier dépêché de la frontiere de *Perse*, on a reçu avis qu'il y avoit une suspension d'armes conclüe entre les Turcs & les Persans, qu'elle étoit même si exactement observée, qu'on avoit lieu de se persuader que la Paix entre les deux Nations ne manqueroit pas de suivre. Ce ne sera pas, selon les apparences, au desavantage des derniers, dont la valeur a sçu rendre leur nom redoutable au Croissant ; à moins qu'il ne fut vrai, comme le bruit s'en répand, que cette suspension a été précédée
d'un

d'un combat sanglant, où l'Armée Ottomane avoit mis celle du Sophi dans une entiere déroute.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & en MOSCOVIE depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* Le Roy qui partit d'ici le 29. Decembre pour *Dresde*, ne prit avec lui que Mrs. de Bruhl, Thioli & Pauli, sur ce qu'il fait état d'en revenir dans peu, pour tenir une Diette generale des Etats de *Pologne* & de *Lithuanie*. Plusieurs Grands du Royaume ont tenu une Assemblée au Convent de *Czenstochów*, sur les propositions qui y seront faites; ils délibèrent même actuellement avec beaucoup d'assiduité là-dessus; Cette Diette ne devant avoir lieu qu'au commencement d'Avril prochain, se tiendra en cette Ville, afin d'éviter à S. M. les fatigues d'un voyage à *Grodno*.

II. Mr. Burowski, qui est allé auprès du Kam des Tartares de Crimée, avec titre de Commissaire du Roy & de la Republique, pour se plaindre des courses que ses Troupes ont faites dans le Royaume, a donné avis que ce Prince l'avoit reçu d'une maniere fort gracieuse à son Audience, & l'avoit assuré qu'il feroit donner une entiere satisfaction à la Republique. On apprend aussi par Lettres du Bacha de *Chotzim*, adressées au Comte Poniatowski, Régimentaire de la Couronne, que le Grand Seigneur a nommé le Vice-Bacha de la même Ville, pour venir à *Varsovie* en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire, & avec ordre d'assurer le Roy & la Republique que Sa Hautesse contribuera toujours au maintien de la bonne harmonie qui regne entre cette Couronne & la Porte Ottomane.

On dispose toutes choses pour former l'Eté prochain un Camp près de cette Ville de *Varsovie*, qui doit être composé de sept Bataillons & de seize Escadrons, dont on voit déjà la liste.

III. *Moscow*. Les soins infatigables avec lesquels la Czarine s'est appliquée, depuis son avènement au Trône des Russes, à procurer à ses Peuples toute la félicité & les avantages imaginables, demandoient d'être couronnés par un attachement inviolable à son auguste personne, & par une entière soumission à toutes ses volontés ; mais afin de porter d'autant mieux un chacun à exécuter ce devoir envers Sa Maj. Cz., il fut ordonné le 27. de Decembre au General de Soltikoff de faire assembler le lendemain les trois Regimens des Gardes devant le Palais de *Cremelin* ; on y manda aussi tous les Generaux, les Ministres & le Clergé : Sa Majesté vint alors leur faire, en presence des Princesses du sang, un très-beau Discours qui dura environ un quart d'heure ; Elle ordonna ensuite à l'Archevêque de *Novogrod* de faire la lecture d'un serment, par lequel ils s'engageoient tous de reconnoître pour leur Souverain après la mort celui qu'Elle jugeroit à propos de nommer, ce qui fut fait *nemine contradicente*. Le Manifeste suivant de cette Souveraine parut le même jour à ce sujet dans tous les endroits publics de cette Capitale.

NOUS, ANNE, par la grace de Dieu, Imperatrice & Souveraine de tous les Russes &c. sçavoir faisons par la Presente à tous nos fideles Sujets : Il paroît par tant de Manifestes, nouvelles Loix, Reglemens & Ordonnances que Nous avons fait publier depuis le commencement de notre Regne, avec combien de zele & de soin, conformément au Devoir qui Nous a été imposé de Dieu, Nous avons employé

employé tous nos efforts pour maintenir & étendre la Religion Chrétienne & Orthodoxe selon le Rite Grec, pour soutenir la Justice, pour défendre nos Sujets opprimés, pour introduire un meilleur ordre & Discipline dans nos Armées, destinées à la défense de cet Empire contre toute attaque ennemie, pour ériger des Ecoles suffisantes & de belles Academies, dans lesquelles la jeunesse est non seulement élevée gratis, dans la crainte de Dieu, & dans nôtre Religion Orthodoxe, mais aussi dans toutes les Sciences tant Civiles que Militaires, utiles à l'Empire, & qui peuvent tendre à procurer tout ce qui peut avancer le bien, la tranquillité & le salut de tous nos fideles Sujets; & à faire fleurir de plus en plus notre chere Patrie. Nous employons aussi actuellement nos soins gracieux, à chercher les moyens necessaires pour mettre les Subsidés sur un meilleur pied, & les diminuer le plus qu'il sera possible, dès que les necessitez generales & les interêts de l'Empire pourront le permettre.

En consequence de tous ces efforts salutaires & continuels pour le Bien de notre Empire, Nous avons jugé qu'il étoit principalement de notre devoir, tant envers Dieu, qui Nous a confié le souverain Gouvernement de nos Royaumes, qu'envers nos Sujets, d'avoir soin de confirmer par de bonnes & suffisantes Loix & Ordonnances, cette heureuse situation de nos Royaumes, non seulement pendant notre Regence, mais aussi pour les tems à venir, afin que dans tous les incidens qui peuvent survenir & qui dépendent du Ciel, nos fideles Sujets puissent, pour la conservation de l'Empire, être maintenus en toute tranquillité, & mis en sureté contre les desordres & troubles contraires aux Loix Divines & aux Constitutions & Loix fondamentales de notre Empire, comme il en est arrivé à notre avènement au Trône, qui auroient certainement ruiné notre chere Patrie, si

Dieu par sa grace particuliere & par sa bonté ne les eût éloigné.

Quoique nos fideles Sujets nous ayent déjà prêté , comme à leur Souveraine Imperatrice & Dame , le serment de fidelité & de soumission parfaite , & que conformément à l'ordre de Succession établi le 5. Fevrier 1722. , & confirmé par un serment solennel de tous les Etats & fideles Sujets de l'Empire Ruffien , il a toujours dependu du choix & du bon plaisir des Souverains , de nommer leur Successeur ; néanmoins afin de confirmer le bonheur & la conservation de l'Empire , maintenir tous nos fideles Sujets dans une parfaite tranquillité , & prévenir tout ce qui pourroit troubler ces vûes salutaires , Nous avons jugé à propos d'ordonner par la Presente , que tous & un chacun de nos fideles Sujets , tant Ecclesiastiques que Temporels , Militaires & Civils , de quelque nom qu'on puisse les nommer , de nous prêter de nouveau serment & hommage , selon le Formulaire cy joint , entierement conforme au serment qui a été prêté aux Empereurs nos predecesseurs : C'est pourquoi Nous avons ordonné de faire imprimer notre present Commandement avec le Formulaire , & de le faire publier par tout notre Empire , afin que personne ne puisse prétendre cause d'ignorance ; & de notre part Nous avons resolu , & notre volonté est , après avoir invoqué l'assistance Divine par des prieres ardentes , de prendre de telles mesures qui ne peuvent tendre qu'au veritable avantage & au bonheur de tout l'Empire & de tous nos fideles Sujets , & à la conservation de notre Religion Orthodoxe. En foi de quoi Nous avons signé la Presente de notre propre main. Fait à Moscou le 28. Decembre 1731.

La Duchesse de Mecklembourg , la Princesse sa fille , & la Princesse Elizabeth furent les premieres qui

qui signèrent le nouveau serment de fidélité mentionné à cet Edit , & qu'on fait actuellement prêter aux Russiens qui sont tant au dedans qu'au dehors des Etats de la Czarine : En voici le Formulaire.

Quoique j'aye déjà prêté le serment de fidélité & de soumission à la très-illustre & très-puissante Dame Anne Joannowna , Imperatrice & Souveraine de tous les Russes , ma legitime Souveraine , Imperatrice & Dame , je soussigné promets néanmoins de nouveau par la Presente , pour plus grande confirmation de ma très-soumise fidélité , & jure par le Dieu Tout-Puissant , & devant son saint Evangile , tant pour moi que pour mes Heritiers presens & à venir , que je veux , & que je serai , comme y étant obligé , fidele , obéissant & soumis , non seulement à S. M. ma legitime Dame & Imperatrice Anne Joannowna ; mais aussi dans la suite aux Successeurs de Sa Maj. , qu'en vertu de la souveraine & Imperiale Puissance , qui lui a été donnée de Dieu , Elle a établi ou qu'Elle établira & jugera dignes du Souverain Trône de Russie , que je défendrai de toutes mes forces , de tout mon pouvoir , & sur ma conscience , tous les Droits & PrérogatIVES de l'Autorité & de la Puissance de S. M. Imp. & des Successeurs qu'Elle nommera , en la maniere que lesdits Droits & PrérogatIVES sont à present établis , & qu'ils pourront l'être à l'avenir , & que pour cet effet , au cas que le besoin vint à l'exiger , je n'épargnerai pas ma vie ; mais que je ferai tous mes efforts pour avancer constamment & avec zele tout ce qui peut être utile au service de Sa Maj. Imp. & des Successeurs qu'Elle nommera ; & au bien de l'Empire , de telle maniere que je puisse en répondre devant Dieu & son Tribunal : Ainsi Dieu Tout-Puissant me soit en aide : Pour conclusion de

mon present serment, je baise le St. Evangile & la Croix de mon Sauveur : Amen.

IV. Mr. Wafiley Dolgorucki , ci-devant Velt-Maréchal des Armées Ruffiennes , Mr. Jurga Dolgorucki , Capitaine des Gardes , Mr. Alexey Boratinskoy , Enseigne dans les Gardes , & le Knez Jegor Stoletow , détenus depuis long-tems , & tous quatre accusés de divers grands crimes d'Etat , tendans non-seulement à lézer la personne de S. M. Cz. mais aussi à bouleverser la tranquillité publique de ses Etats , ont été condamnés à mort par les Ministres & Generaux assemblés pour travailler à leur procès. Ils avoient été mis préalablement à la torture , où ils avoüerent leurs crimes & confirmèrent leur confession : Quoique cette Sentence fût renduë suivant toutes les Loix , Statuts & Ordonnances de la Ruffie , néanmoins la Czarine par sa bonté naturelle , a déchargé ces Criminels de la peine de mort , & ordonné au lieu d'icelle de les priver de toutes leurs Dignités , de confisquer tous leurs biens , meubles & immeubles , & de les envoyer en exil sous une bonne escorte, sçavoir, le Knez Wafiley Dolgorucki à *Schlüsselbourg* , & les trois autres pour travailler leur vie durant, le Knez Jurga Dolgorucki à *Kuspeesck* , Boratinskoy à *Ochotzkoy-Ostrog* , & Jegor Stoletow aux mines de *Nertschinski*.

V. Les Princeses ont pris les devans sur la Czarine pour se rendre à *Petersbourg* , où elles arriverent le 10. Janvier avec une nombreuse suite : Sa Maj. Cz. y est attenduë le 19. Le Comte de *Lowenwolde* son Grand Maréchal , revenu depuis peu de *Vienne* , y est allé disposer toutes choses pour son entrée publique , & les Habitans de cette Ville sont dans une joye inexprimable de ce que la Cour vient y faire de nouveau sa résidence.

des Princes &c. Mars 1732. 221

Les Royaumes de Suede , de Dannemarc & les autres Etats du Nord ne nous fournissent ce mois-ci rien de considerable à communiquer à nos Lecteurs.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Mr. Como Agent de Parme délivra le 21. Janvier au Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, une Lettre de la Duchesse Douïairiere Dorothee, par laquelle cette Princesse donne avis au Roi en des termes fort obligeans qu'elle a pris possession des Duchés de Parme & de Plaisance, pour l'Infant-Duc son petit-fils; & il remit aussi en même-tems au Duc de Newcastle une médaille d'or pour le Roi frappée à cette occasion. Le Sr. Money Messager d'Etat, arrivé ici le 12. précédent avec des dépêches de Mr. Colman, Ministre de S. M. auprès du Grand Duc de Toscane, avoit donné ce jour-là à la Cour le détail des ceremonies observées lors de cette prise de possession, & à l'entrée publique à Livorne de l'Infant Dom Carlos.

II. Le Capitaine Samuel Bonham, principal Propriétaire du *Anne Galley*, Vaisseau pris par un Garde-Côte Espagnol le 24. Juin 1728. près du Cap de *Tideron* dans l'isle d'*Hispaniola*, allant de *Guinée* à la *Jamaïque*, & qui fut ensuite conduit à *St. Jago de Cuba*, reçut le 22. du Duc de Newcastle le double d'un Ordre signé par le Roi d'Espagne, au Gouverneur & aux Officiers Commandans de cette Place, de restituer incessamment ce Bâtiment

& la Cargaifon , avec un dédommagement de tous les frais & dépenses faites en cette occafion , ou au défaut de cela de remettre aux Commiffionnés de Mr. Bonham une fomme de 10500. livres fterlings. Par cette reftitution , & des avis venus de *Porto-Bello* , que les Efpagnols ont fait aux Facteurs de la Compagnie du *Sud* , une entiere fatisfaction des pertes qu'elle avoit faites pendant la dernière rupture , on voit qu'il n'y a plus aucune difficulté à lever de part & d'autre , & que les deux Nations font à préfent dans une paifible jouiffance de leur Commerce.

III. La réfolution eft prife de tenir au premier jour un Chapitre de l'Ordre de la *Farretiere* , pour remplir les places vacantes , dans lequel le Duc de Lorraine pourra , dit-on , avoir quelque part ; dans celui de l'Ordre des *Bains* qui fut tenu le 23. au Palais de *St. James* , le Roi créa avec les ceremonies ordinaires , quatre nouveaux Chevaliers , fçavoir le Marquis de Carnarvan , le Vicomte Bateman Seigneur Irlandois , le Chevalier Baronnet George Downing , & Mr. Nunter Nichols Membre du Parlement pour *Peterboroug* , qui eurent enfuite l'honneur de baifer la main de ce Monarque , & celle de la Reine , étans introduits auprès de cette Princesfe par le Comte de Grantham fon Grand Chambellan.

IV. Le 24. jour fixé pour l'ouverture de cette féance du Parlement de la Grande-Bretagne , le Roi fe rendit fur les deux heures de l'après-midi dans la Chambre des Seigneurs , & y ayant mandé les Communes , il prononça de fon Trône un Difcours qui met dans un point de vûë l'heureufe Conftitution du Gouvernement préfent , & les affaires qui ont le plus intrigué les Cours de l'Europe depuis la conclufion de la Quadruple-Alliance : il eft conçu en ces termes.

M Y-

MYLORDS ET MESSIEURS,

C'Est un grand plaisir pour moi, de pouvoir vous dire, que les esperances que je vous ai de tems en tems données, de voir la tranquillité generale de l'Europe rétablie & affermie, sont à present entierement accomplies.

La part du crédit & de l'influence que la Couronne de la Grande-Bretagne a eue dans la réussite de cet ouvrage difficile, mais souhaitable, & qui tourne si fort à l'honneur & à l'avantage de cette Nation, comme on le reconnoît generalement au dehors, sera (je m'assûre) agréable à mon Peuple, & reçûe par vous avec reconnoissance.

On sçait bien, que depuis la conclusion de la Quadruple-Alliance, les differentes Cours de l'Europe ont été appliquées à trouver des moyens pour exécuter ce qui avoit été concerté par les Puissances principales pour la Succession de Toscane & de Parme, en faveur d'un Infant d'Espagne; Mais les divers interêts discordans & oposés, difficiles à reconcilier & à unir pour effectuer un point de si grande importance, les vûës étenduës & les esperances d'obtenir de chaque côté de plus grands avantages, les jalousies naturelles & les desiances qu'ont fait naître parmi les differentes Puissances interessées, de tels principes & desseins contraires les uns aux autres, avoient tenu en suspens & dans l'inexécution, ce que la Cour d'Espagne avoit extrêmement à coeur, & avoient causé des troubles & des désordres, qui ont embarrassé les affaires de l'Europe pendant plusieurs années, & dans lesquels les interêts de cette Nation en particulier ont été envelopés.

Vous avez été de tems en tems informés des differentes mesures & négociations qu'on a employé de tous côtés, pendant ce long état incertain des affaires; Et vous m'avez mis en état de perseverer à
maintenir

maintenir les Droits & les possessions de ce Royaume, & à conserver la Paix & la balance de l'Europe.

Les Articles preliminaires & les transactions subsequentes à cette occasion n'ayant pas répondu aux attentes de la Cour d'Espagne, & ayant causé de la froideur & du mécontentement, entre les Parties Contractantes du premier Traité de Vienne, jetterent le fondement du Traité de Seville, & détruisirent par-là cette Union, qui avoit fait naître tant de craintes, & allarmé si long-tems le monde.

L'exécution du Traité de Seville étoit la grande difficulté qui restoit encore; & quelque insurmontable qu'on la crut, j'ai par vôtre soutien & par la confiance que vous avez eüe en moi, été en état de la vaincre par des Traitez justes & honorables, sans en venir aux extrémités, sans le hazard ni la dépense d'une rupture generale, & sans allumer une guerre dans une partie de l'Europe.

Les Duchés de Parme & de Plaisance sont à présent dans l'actuelle possession de l'Infant Don Carlos, les six mille Espagnols ont été tranquillement reçus, & mis en quartier dans le Duché de Toscane, afin d'assurer par le propre consentement & l'agrément du Grand Duc, la survivance à ses Etats; & l'on a fait une Convention de Famille, entre les Cours d'Espagne & de Toscane, pour conserver l'union & l'amitié entre ces deux Maisons, durant la vie du Grand Duc.

Pour perfectionner & finir cet Ouvrage ennuyeux, conduit à travers une suite de changemens & de vicissitudes infinies & embarrassées de toutes les différentes vûes d'intérêts & d'ambition; je conclus le dernier Traité de Vienne, où je ne suis entré dans aucuns engagements contraires aux précédens Traités, ni qui tendent à agrandir ou diminuer le pouvoir

on le poids d'aucun Potentat, le but n'étant purement, que de conserver une juste balance, & d'éviter la confusion que de nouveaux changemens & de nouveaux troubles, que les événemens à venir feroient naître, causeroient inévitablement, & où la Grande Bretagne ne pourroit jamais demeurer tranquille, ni être une spectatrice oisive.

Quand cela sera bien considéré, & qu'on verra que les playes qui ont saigné long-tems sont entièrement consolidées, les jalousies sans fondement cesseront, les mauvaises humeurs s'assoupiront, & la Paix & la bonne harmonie se réuniront, toute défiance & soupçon, effets naturels des délais réitérés artificieusement insinués & industrieusement augmentés & aggravés, seront éloignés; & une mutuelle satisfaction sera la conséquence de la ponctuelle & effective execution de tous nos engagements, dont on se souviendra toujours avec beaucoup d'égard & d'honneur pour cette Couronne & pour cette Nation, & qui mettra ceux qui y sont immédiatement intéressés, dans une obligation indispensable, d'avoir la reconnaissance que l'honneur & la justice requierent & demandent.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

Les estimations pour le service de l'année courante, seront préparées & remises devant vous, lesquelles comme vous observerez, sont considérablement moindres que celles des années précédentes. C'est un plaisir pour moi, de soulager mes Sujets, quand le bien du public le permet; vous avez vu les heureux effets de votre ancien zele & fermeté; le succès a accompagné mes mesures; vous recueillerez le fruit de mes efforts & de votre confiance en moi; Et ce vous doit être une satisfaction, de réfléchir, que toutes les dépenses que vous avez faites

en dernier lieu, sont amplement recompensées, en prevenant & évitant de beaucoup plus grandes.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Cette heureuse situation des affaires vous inspirera, je me promets, les dispositions & l'unanimité, aussi bien que le juste zele pour le bien public, convenables à un Parlement, qui connoit les grandes benedictions dont il jouit; le devoir & l'affection de mes Sujets sont toute la reconnoissance que je desire pour l'amour paternel que j'ai pour eux, & l'interêt que je prens en ce qui les regarde. Mon Gouvernement n'a de sûreté, que ce qui peut conduire également à vôtre bonheur & à la protection de mon Peuple: Et vôtre prosperité n'a de fondement, que dans la défense & le soutien de mon Gouvernement, nôtre sûreté est mutuelle, & nos interêts sont inséparables.

Le Roi retiré, les Seigneurs résolurent de presenter à S. M. une Adresse de remerciement; les Communes prirent la même résolution. Le lendemain la Chambre des Seigneurs en Corps alla pour cet effet au Palais de *St. James*, & celle des Communes en fit autant le 26.: ces Adresses conçûes en des termes énergiques, tendent toutes deux à feliciter Sa Maj. sur la sage conduite qu'Elle a tenuë pour le bien de la Nation, & generalement de toute l'Europe. Nous sommes contraints, faute de place, de les renvoyer au Journal du mois prochain, avec les réponses du Roi, ensemble les principales matieres qui ont été depuis agitées dans les Chambres: Celle des Seigneurs s'est ajournée jusqu'au 28. La Compagnie du *Sud* reçut avis ce jour-là de l'arrivée aux *Dunes* de son Vaisseau nommé la *Cité de Londres*, revenant de *Buenos Ayres* richement chargé; que trois Bâtimens Marchands firent au contraire naufrage dans la Baye de *Tramore* près de *Waterford*;
l'un

l'un venant du *Havre de Grace*, l'autre de *Bourdeaux*, & le dernier d'*Angleterre*; mais que leurs équipages, de même que les Passagers eurent néanmoins le bonheur de se sauver à terre; excepté 2. garçons & un enfant.

V. *Irlande. Dublin.* L'Orateur des Communes fit le 26. Decembre un très-beau Discours au Duc de Dorset Viceroi de ce Royaume, pour supplier Son Exc. de représenter au Roi, le devoir des Communes & leur affection envers la personne sacrée & son Gouvernement, dont elles ont donné des preuves dans les différentes séances; que notwithstanding toutes les difficultés sous lesquelles ce Royaume épuisé gémit malheureusement par la décadence du Commerce, par la rareté des especes, & par la pauvreté universelle de ce Pays, elles ont pourvû avec joye à l'établissement & à la diminution graduelle des dettes de la Nation; qu'elles ont expédié cette partie importante de leurs affaires, avec une promptitude plus qu'ordinaire, afin de faire voir que rien n'est capable d'arrêter la résolution qu'elles ont prise, de faire tout ce qui est dans leur pouvoir, pour le maintien & l'honneur du Gouvernement de S. M.; & que si leurs forces sont peu considérables, leur zèle égale néanmoins celui des Sujets les plus riches de S. M.

Le Duc de Dorset s'étant rendu le 27. au Parlement, y donna le consentement Royal à plusieurs Bils revenus d'Angleterre, & entr'autres à celui du Subside. Son Exc. a accepté la Présidence d'une Société de personnes de distinction, formée depuis peu en cette Ville de *Dublin* pour perfectionner l'Agriculture, les Arts & les Manufactures de ce Royaume; & c'est l'Archevêque d'*Armagh*, Primat du Royaume, qui en a agréé la Vice-Présidence.

VI. *Pays-Bas. Bruxelles.* Les Etats de *Brabant* ont donné

donné leur contentement à la levée de six millions de florins par voye de rentes ordinaires de trois & demi pour cent, & de rentes viagères de sept pour cent, afin de dégager l'hypothèque que les Etats Generaux des Provinces-Unies ont sur les Bureaux de l'*Escaut*, & pour leur payer aussi les arrérages de la somme qu'on doit leur fournir tous les ans pour l'entretien de la Barrière ; & les mêmes Etats, à l'exemple de ceux du *Hainaut* & de *Flandres*, ont encore consenti à la levée de 800. mille florins pour les pressans besoins de l'Etat. Quatre Députés de ces derniers sont venus presenter à l'Archiduchesse Gouvernante une résolution qu'ils ont prise de payer désormais leur contingent pour l'entretien annuel accordé par l'Empereur à S. A. Ser. sans qu'on soit obligé de leur en faire la demande.

VII. Mr. Gonzaga nouveau Nonce du Pape eut le 22. Janvier sa premiere Audience de la Ser. Archiduchesse avec les cérémonies ordinaires : Le Cardinal d'Alsace, Archevêque de *Malines*, avec qui ce Prélat arriva ici deux jours auparavant, lui a cédé un Apartement dans le Palais Archiepiscopal, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un logement commode.

VIII. L'installation du Prince de la Tour & Taxis dans l'Ordre de la Toison d'or dont il a été honoré par l'Empereur, se fit le 11. Février en cette Ville avec beaucoup de pompe. Ce fut le Duc d'Artemberg, Commissaire de l'Empereur pour cet effet, qui fit cette cérémonie dans l'Hôtel d'*Egmont* avec l'Epée de l'Empereur Charles-Quint, qui lui fut présentée par le Chevalier vander Leenen, comme premier Heraut d'Armes, avec le titre de Bourgogne & la Toison d'or : Le Vicomte de St. Albert, comme Chancelier de l'Ordre, fit la lecture de ses Statuts & Ordonnances. Le Prince de la Tour & Taxis prêta ensuite serment de fidélité sur l'Evangile, & reçut
le

le Collier de l'Ordre par les mains du Duc d'Artemberg. Pour rendre cette cérémonie plus brillante, ce dernier avoit invité par des Lettres circulaires, tous les Chevaliers qui se trouvent dans ces Pays, de se rendre à *Bruxelles*, afin d'y tenir le Chapitre qu'il y a eu à ce sujet. On travaille actuellement à abattre les murailles du Palais Royal qui a été consumé par les flammes, mais on n'a encore pris aucune résolution finale touchant la construction d'un nouveau Palais.

IX. On apprend de *Vienne* que le Baron de Fonseca, ci-devant Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur au Congrès de *Soissons*, a été élevé par ce Monarque à la Dignité de Comte de l'Empire, pour lui & pour ses Descendans des deux sexes à perpetuité; & que S. M. Imp. a fait aussi Vicomte de l'Empire le Chevalier de Surmont; caractère dont les Descendans seront pareillement revêtus à perpetuité.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* La nouvelle Duchesse d'Holstein connuë sous le nom de Comtesse d'Orzelska, est accouchée d'un fils à *Dresde*: cette Princesse qui est fort avant dans les bonnes grâces du Roi de Pologne, a reçu de S. M. un Berceau & des langes magnifiques à cette occasion.

La Princesse Epouse du Prince Hereditaire de Bade-Doutlach, née Princesse de Nassau Orange, accoucha heureusement d'un Prince le 14. Janvier.

Le 21. nâquit un fils à *Louisbourg* au Prince Alexandre

xandre de Wirtemberg , qui fut baptisé le même jour , & nommé Frederic.Eugene.

II. *Mariages.* Le Duc de Luynes épousa le 15. Janvier à *Paris* la Marquise de Charost ; & ce fut l'Archevêque de cette Ville qui leur donna la benediction nuptiale dans sa Chapelle.

Le 2. Février le mariage du Duc de Cleveland & Southampton fut consommé à *Londres* avec Milady Henriette Finch , une des filles du feu Comte de Nottingham & sœur du Comte de Winchelsea. Et le lendemain celui du Marquis de la Valiere avec Mademoiselle d'Uzez fut conclu à *Paris*.

III. *Morts.* Le 29. Decembre dernier la Princesse de Monaco âgée de 35. ans , mourut de la petite verole , dans la Ville de ce nom. Elle se nommoit Hypolite-Louise , & étoit fille aînée d'Antoine Grimaldi, Prince de Monaco , Duc de Valentinois , Pair de France , & Chevalier des Ordres du Roi , qui mourut à *Monaco* le 20. Février 1729. ; & de Marie de Lorraine , fille du Comte d'Armagnac , Grand Ecuyer de France. Le 20 Octobre 1715. cette défunte Princesse épousa Jacques François Leonor de Matignon , Comte de Thorigny , qui par ce mariage prit le nom & les armes de Grimaldi. Ce dernier a repris son ancien titre de Duc de Valentinois ; & son aîné celui de Prince de Monaco , comme étant l'héritier universel de la défunte Princesse sa mere.

La Marquise de la Chaize mourut le 3. Janvier d'apoplexie à *Paris*.

Le 4. l'Abbé & Comte de Gemblours termina sa carrière à *Bruxelles* : il assista en 1717. à l'inauguration de l'Empereur , comme le premier de la Noblesse de *Brabant*.

La Vicomtesse de Malpas , fille du Chevalier Robert Walpole , est morte en *Provence* , où elle étoit

étoit allé changer d'air : cette Dame laisse au Vicomte son Epoux trois fils & une fille , & son corps doit être transporté dans le Comté de *Norfolck* pour y être inhumé dans le tombeau de sa Famille.

Le 11. la mort enleva à *Londres* à l'âge de 19. ans le Comte de *Derwenwater* , fils unique de l'infortuné Comte de ce nom qui fut décapité en 1716. Sa Famille a ordonné qu'il seroit transporté & inhumé à *Bruxelles* auprès de la Comtesse sa mere.

Le même jour mourut à *Kiel* le Comte *Henri de Reventlau* , Conseiller Privé de l'Empereur.

Messire *Jean-Baptiste de la Bastie* , Comte de *Vercel* , Maréchal de Camp & Lieutenant des Gardes du Corps du Roi Très-Chrétien, mourut le 12. à *Paris* dans la soixante-huitième année de son âge.

Le Comte de *Bolagnos* , Ambassadeur de l'Empereur à *Venise* , est mort dans cette Ville après une longue maladie ; & l'Archevêque de *St. Severin* au Royaume de *Naples* , est aussi mort dans son Diocèse.

Le 29. Mr. *François de Goulard* , Marquis de l'Escuffan, Brigadier des Armées du Roy de France, Chevalier de l'Ordre du St. Louis, Gouverneur de *Riblemont* , &c. finit à *Paris* une carrière de cent ans.

La mort enleva encore le 3. Février dans la même Ville, Messire *Charles-Jean-Baptiste Fleuriau* , Comte de *Morville* , Chevalier de la Toison d'or, & Membre de l'Académie Française. Ce Seigneur a été ci-devant Ambassadeur du Roy en *Hollande* , ensuite Ambassadeur Plénipotentiaire de Sa Maj. au Congrès de *Cambrai* : Il fut fait en 1722. Secrétaire d'Etat , Mr. d'Armenonville son pere s'étant démis de cette Charge , en sa faveur : mais le 19. Août 1727. il en demanda la démission , & le Roy la lui accorda avec une pension annuelle de
20000.

20000. livres, en considération des longs & fideles services, qu'il avoit rendus à la Couronne.

Deux morts sans être de personnes illustres, mais singulieres pour l'âge & l'évenement méritent de trouver ici une place ; l'une est d'un homme nommé Jean - Rodrigues Escarinhado âgé de 125. ans, & l'autre de sa femme qui en avoit 104. Ils moururent tous les deux un même jour le 17. Octobre dernier, à *Bareyro*, Ville située au midi du Royaume de Portugal. Ils avoient été mariés ensemble environ 88. ans. Cet homme - là a servi en Flandres comme Soldat en 1640. ; & il fut aussi présent au rétablissement sur le Trône du Roy Jean IV. de la maison de Bragançe.

F I N.

Fautes à corriger au mois de Février 1731.

Page 101. ligne 25. *réconvoir* lisez *réouvrir*.
page 122. ligne 13. *qu'il a reçus*, lisez *qu'elle a reçus*. p. 123. ligne 15. *retraction*, lisez *retractation*.

T A B L E D E S A R T I C L E S

Du mois de Mars 1732.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	155
ARTICLE II. <i>Espagne.</i>	173
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	177
ARTICLE IV. <i>France.</i>	191
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	199
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	215
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande & Pais-Bas.</i>	221
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	229